

COMPTE-RENDU

PREMIÈRES RENCONTRES PROFESSIONNELLES CULTURE & « ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » EN ILE-DE-FRANCE

Paris - les 09 et 30 novembre 2010

Sommaire

I. RAPPEL DES OBJECTIFS	4
II. BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF.....	5
II.1. BILAN QUANTITATIF	5
<i>Nombre et catégories de participants</i>	<i>5</i>
II.2. BILAN QUALITATIF.....	5
<i>Les intervenants et leur qualification.....</i>	<i>5</i>
<i>Un public au-delà de la Région Ile-de-France</i>	<i>7</i>
II.3. EVALUATION DES RENCONTRES ET POURSUITE EN 2011 : LA MISE EN PLACE D'UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE	7
III. ACTES DES RENCONTRES	8
III.1. JOURNEE DU 09 NOVEMBRE 2010 : « CULTURE & ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »	8
<i>Introduction</i>	<i>8</i>
▪ Claire Marengo	8
▪ Camille Dumas	8
<i>Présentation générale</i>	<i>9</i>
▪ Laurent Gardin : L'économie sociale et solidaire, c'est quoi ?.....	9
▪ Echanges avec la salle.....	11
▪ Mitsuo Bavay : présentation de la Base de données des initiatives économiques et solidaires (BDIS).....	13
<i>Témoignages</i>	<i>14</i>
Modes de structuration et de financement des acteurs culturels par le biais de l'ESS	14
▪ Olivier Lanoë : présentation des « AMACCA ».....	14
▪ Christian Tubeuf : les « cigales artistes ».....	16
▪ Echanges avec la salle.....	16
Valeurs de l'ESS et pratiques culturelles.....	17
▪ Ricardo Esteban : « Petit Bain », une structure culturelle d'insertion	17
Partenariats « acteurs culturels – acteurs de l'ESS »	18
▪ Patricia Coler : l'Ufisc, les articulateurs.....	18
▪ Echanges avec la salle.....	20
Conclusion de la journée	21
▪ Camille Dumas	21
III.2. JOURNEE DU 30 NOVEMBRE 2010 : « CULTURE, ART & UTILITE SOCIALE »	22
<i>Introduction</i>	<i>22</i>
▪ Florence Poupon.....	22
▪ Fazette Bordage.....	22
<i>Présentation Générale</i>	<i>22</i>
▪ Laurent Fraisse : L'utilité sociale, c'est quoi ?.....	22
▪ Echanges avec la salle.....	25
<i>Témoignages</i>	<i>25</i>
Les méthodes d'évaluation de l'utilité sociale.....	25
▪ Hélène Duclos : éléments méthodologiques sur l'évaluation de l'utilité sociale.....	25
▪ Echanges avec la salle.....	30
Les enjeux de l'utilité sociale pour un projet culturel.....	31
▪ Christophe Soulier : L'utilité sociale de la compagnie « ParOles »	31
▪ Myriam Faivre : pour que CLARA soit plus qu'une coopérative.....	32
Utilité sociale et autres indicateurs de richesse	34
▪ Patrick Viveret : propos sur l'évaluation et l'utilité sociale.....	34
Conclusion de la journée, et perspectives pour 2011.....	36
▪ Camille Dumas	36
ANNEXES.....	38
ANNEXE 1 LE QUESTIONNAIRE EN LIGNE	38
ANNEXE 2 LES CONCEPTS CLE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	40

<i>Introduction</i>	40
<i>Economie plurielle</i>	40
<i>Economie solidaire</i>	42
<i>Economie sociale</i>	42
<i>Tiers secteur</i>	43
<i>Utilité sociale</i>	43
<i>Indications bibliographiques</i>	45
ANNEXE 3 EVALUATION ET INDICATEURS DE RICHESSES. L'EXEMPLE D'UNE STRUCTURE CULTURELLE	47
ANNEXE 4 LES ENJEUX DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE DANS LE CHAMP ARTISTIQUE ET CULTUREL	48
ANNEXE 5 POLITIQUE DE L'ASSOCIATION	50
<i>Jean-Louis Laville, Politique de l'association, Seuil, 2010.</i>	50
Un préalable : les définitions du politique et de l'économie	50
L'associationnisme solidaire	51
La naissance de l'économie sociale	52
Une économie sociale en quête d'identité.....	53
Vers une économie sociale et solidaire ?	53

I. Rappel des objectifs

Le 09 novembre 2010 | Culture & économie sociale et solidaire (« ESS »)

Du fait de leurs spécificités – hybridation des ressources, lien à la population et au territoire d'implantation, pluridisciplinarité artistique, mode d'organisation collégial, mutualisation... –, nombre de lieux, projets, compagnies artistiques et culturels portent des valeurs, des missions et un modèle économique proches du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Mais parce qu'on connaît mal l'« ESS », aussi parce que l'urgence empêche de prendre le temps du recul nécessaire, les liens avec l'ESS, comme les outils de valorisation de l'ESS qui peuvent servir les projets culturels restent ignorés ou mal identifiés par les acteurs de l'art et de la culture, et les partenariats sont rares...

Pourtant, l'ESS est une piste féconde pour faire valoir autrement les activités sociales, artistiques et culturelles, et les acteurs de l'ESS peuvent être de véritables partenaires territoriaux.

Qu'est-ce que l'« ESS » ? Comment identifier, dans les projets culturels, ce qui relève de l'ESS ? Comment travailler ensemble ? Avec qui sur nos territoires ?... Autant de questions auxquelles ce temps des Rencontres Professionnelles veut apporter des éléments de réponse.

Le 30 novembre 2010 | Culture, art & « utilité sociale »

La question de l'utilité sociale est aujourd'hui sur toutes les lèvres... On pourrait d'ailleurs aussi bien parler de « gain sociétal », d'« utilité collective »... la désignation est déjà un élément de débat. Quoi qu'il en soit, elle est fondamentale puisque directement liée à des enjeux sociétaux : de légitimité, de service public, d'intérêt général (notamment celle des « services sociaux d'intérêt général » [SSIG])...

Le principal problème tient à ce que, souvent, l'« utilité sociale » est décidée par les institutions qui financent, soucieuses de conserver un rôle régulateur, faisant que les acteurs culturels sont parfois frileux à utiliser cette notion. Pourtant, l'utilité sociale peut être un formidable outil de valorisation de la culture et de l'art – notamment contre les logiques d'évaluation quantitatives de la LOLF et de la RGPP...

C'est pourquoi il est nécessaire de se réapproprier cette notion, pour participer à l'élaboration de ses contenus, et ainsi amener les institutions à passer du « faire faire » au « faire ensemble ». Voilà ce à quoi veut se consacrer ce deuxième temps des Rencontres Professionnelles.

Deux temps d'échanges, trois objectifs à court terme

Le réseau culturel francilien Actes If, en partenariat avec l'Atelier, Centre de ressources régional pour l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France, proposent ainsi deux temps d'échanges, de réflexions et de prospection pour repenser avec l'ESS les modes d'évaluation et de valorisation des projets et des activités artistiques et culturels.

Ces rencontres professionnelles sont pensées de manière (inter)active, on privilégiera les témoignages, les échanges, et les débats... Trois objectifs ont été fixés :

- 1- Sensibiliser les entreprises culturelles et leurs partenaires à leur inscription dans le champ de l'économie sociale et solidaire.
- 2- Permettre aux acteurs d'un même territoire de se connaître et de travailler ensemble.
- 3- Favoriser plus précisément l'appropriation de la notion d'« utilité sociale » pour utiliser cette notion dans le cadre de la formalisation des projets - de la conception à l'évaluation.

Un objectif à long terme

Ces rencontres professionnelles se veulent une large introduction à l'économie sociale et solidaire et à la notion d'utilité sociale. L'objectif est de prolonger le travail en 2011 par des ateliers de mise en pratique sur des thèmes qui auront été identifiés par les participants.

II. Bilan quantitatif et qualitatif

II.1. Bilan quantitatif

Nombre et catégories de participants

Nombre de participants : 130 (60 et 70)

Le nombre de participants aux Rencontres à en effet dépassé les espérances initialement affichées par les organisateurs. En effet, les deux jours ont réunis environ 130 personnes cumulées.

Catégories de participants

Le public faisait preuve d'un certain éclectisme, avec 5 grandes catégories de public :

- Des étudiants : de Master et de Doctorat (sociologie, science de l'information) ;
- Des porteurs de projet en développement et des professionnels confirmés : acteurs culturels, artistes, directeurs de structures culturelles, directeur et coordinateurs de réseaux culturels, directeurs de MJC ;
- Des porteurs de projet issus de l'ESS ;
- Des structures professionnelles de l'ESS (comme France Active) ;
- Des artistes ;
- Enfin, des fonctionnaires des collectivités territoriales.

II.2. Bilan qualitatif

Les intervenants et leur qualification

Intervenants à la journée du 09 novembre : Culture & économie sociale et solidaire

- **Mitsuo Bavay**

Chargé de mission sur la mise en place de la Base de données des initiatives solidaires (BDIS) en Ile-de-France.

- **Patricia Coler**

Coordinatrice de l'Ufisc (<http://www.ufisc.org/>).

L'UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles, est née en 1998, et réunis aujourd'hui 1500 structures, des réseaux nationaux, régionaux, et syndicats.

- **Ricardo Esteban**

Directeur du projet d'équipement culturel flottant et d'entreprise d'insertion par l'économie, « Petit Bain » (<http://www.petitbain.org/>). Equipement bénéficiant d'un espace sur 3 niveaux avec une salle de spectacle, un restaurant et une terrasse végétale. Un lieu pour montrer qu'il est possible d'entreprendre autrement, d'associer l'artistique, le social, l'économique sans primauté de l'un sur l'autre. Homologué entreprise d'insertion, Petit Bain accompagne des parcours professionnels. 12

personnes éloignées du monde du travail intégreront l'équipe, seront formées dans différents domaines, pour, par la suite réussir à mener à bien leurs envies.

- **Laurent Gardin**

<http://www.editions-eres.com/auteurs/5147-laurent-gardin.htm>

Maître de conférences à l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis depuis 2005, où il est membre de l'Institut du développement et de la prospective, il est aussi chercheur associé au Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique (LISE - Unité mixte de recherche, CNAM-CNRS) où il co-dirige l'axe de recherche Sociologie économique et démocratie. Il est membre du réseau de recherche européen Emes (Emergence de l'entreprise sociale).

- **Olivier Lanoë**

Créateur du dispositif AMACCA (<http://www.technature.org/dossieramacca.htm>) créé en 2009 dans l'objectif de démarcher et de démocratiser la culture, lui rendre son statut de bien commun et d'encourager l'émergence de nouvelles pratiques culturelles, sociales et économiques. Nous reviendrons sur le fonctionnement d'une AMACCA, basé sur le micro mécénat de « citoyens-spectateurs-producteurs », et sur les pratiques qui en découlent : nouvelle pratique collective permettant à un groupe de particuliers de s'allier autour d'un projet culturel commun sur un territoire.

- **Christian Tubeuf**

<http://dpa75.fr/default.aspx>

Ancien élève de l'École Supérieure de Commerce Paris - École Europe Affaires, Christian Tubeuf est directeur de DPA – Dynamiques professionnelles d'artistes, délégué général d'Eficea (Échanges, Financements, Information pour la Création d'Entreprises et d'Activités).

Intervenants à la journée du 30 novembre : Culture & « utilité sociale »

- **Fazette Bordage**

Après des études de musicologie et l'animation d'un magazine musical sur France 3, Fazette Bordage réhabilite en 1983 un entrepôt en lieu artistique multidisciplinaire dédié aux pratiques culturelles contemporaines des jeunes générations, le Confort Moderne, à Poitiers. En 1986, le Confort Moderne devient membre du réseau culturel européen Trans Europe Halles, dont Fazette Bordage a assuré la coordination générale de 1994 à 2000. Elle a alors investi un nouvel espace à Saint-Ouen, pour créer Mains d'Œuvres, qui a ouvert ses portes fin janvier 2001, un lieu d'accompagnement et de rencontres publiques ouvert à des recherches artistiques et citoyennes contemporaines de toutes disciplines. En 2001 également elle démarre avec son équipe une plate-forme de ressources internationales " Artfactories " des lieux d'art et de culture nés d'initiatives de la société civile et réhabilitant pour la plupart des espaces en friche. De 2008 à 2010, elle rejoint l'Institut des Villes et la Mission « Nouveaux Territoires de l'Art », Mission interministérielle (Culture/Ville) née du rapport de Fabrice Lextrait « une nouvelle étape de l'action culturelle ». En 2011 elle crée sa structure "Pour que vive les Nouveaux Territoires de l'Art".

A publié (collectif) : *Les Fabriques, lieux imprévus*, L'imprimeur, Artfactories/Autrepart

- **Hélène Duclos**

Chargé d'étude à « culture et promotion » (<http://www.culture-et-promotion.org/>). Culture et Promotion est une association nationale d'éducation populaire qui intervient dans le développement local et le développement social avec les acteurs et actrices concernés. En lien avec son réseau associatif, l'action de Culture et Promotion vise à accompagner la participation citoyenne dans une perspective de développement durable. Elle est au service des personnes, des organisations et des territoires.

- **Myriam Faivre**

Directrice de la Scop CAE Clara - Coopérative de Liaison des Activités et des Ressources Artistiques (<http://www.cae-clara.fr/>)

Administratrice du réseau Coopérer pour entreprendre, présentation du réseau Exemples d'initiatives et de Clara.

- **Laurent Fraise**

Laurent Fraise est titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) en Économie (Paris I – Panthéon Sorbonne). Il est chargé de recherche au Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA - <http://www.crida-fr.org/>) depuis 1997 et membre du Laboratoire

Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique (LISE/CNAM-CNRS) depuis 2004. Il a participé à plusieurs recherches européennes sur l'évaluation socio-économique des services aux personnes et des entreprises sociales, sur les politiques publiques et le tiers secteur, sur la gouvernance et la coordination des politiques sociales et de lutte contre l'exclusion. Il a notamment été l'un des coordinateurs de la recherche EMES sur la petite enfance entre 2001 et 2004. Il est par ailleurs membre du comité de lecture de la *Revue Economie et Solidarités* pour l'Europe. Il était également l'un des organisateurs de la première conférence européenne organisée conjointement par l'ISTR et EMES, en 2005.

- **Christophe Soulier**

http://www.culture-proximite.org/article.php3?id_article=61

Sociologue

A produit un rapport : « À la recherche de l'utilité sociale : étude sur la compagnie ParOles »

- **Patrick Viveret**

A été conseiller référendaire à la Cour des comptes, philosophe et essayiste altermondialiste. Chargé sous le gouvernement Jospin par le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire d'une mission visant à redéfinir les indicateurs de richesse, il est l'auteur du rapport *Reconsidérer la Richesse* (éd. de l'Aube) et de livres comme *Pourquoi ça ne va pas plus mal?* (Fayard) dans lequel il établit la distinction entre « coopérateurs ludiques » et « guerriers puritains ». *Pour un nouvel imaginaire politique*, ouvrage collectif (Edgar Morin, Christian Losson, Mireille Delmas-Marty, Patrick Viveret), Éditions Fayard, 2006.

Un public au-delà de la Région Ile-de-France

Il faut aussi signaler que le public présent à ces rencontres n'était pas exclusivement francilien. On comptait en effet des personnes de Bretagne, de Rhône-Alpes et même de Suisse.

Ces rencontres ont été l'occasion de nombreux contacts entre acteurs de l'économie sociale et solidaire et acteurs culturels. Les réactions de la salle ont par ailleurs montré tout l'intérêt qu'il y avait à poursuivre l'initiative d'une réflexion portée sur la relation entre culture et économie sociale et solidaire.

L'organisation a enfin suscité de l'intérêt a posteriori de la part de porteurs de projets qui attendent une suite à ces journées. En effet, E. Brandl a été contacté début 2011 par des porteurs de projet d'Ile-de-France, mais aussi de Rhône-Alpes et de Gironde.

L'objectif consiste aujourd'hui à mettre en place un groupe de travail thématique dès mars 2011.

II.3. Evaluation des rencontres et poursuite en 2011 : la mise en place d'un questionnaire en ligne

L'objectif affirmé pour 2011 est de mettre en place un groupe de travail dont les thématiques et l'organisation restent à mettre en place. C'est pourquoi Actes if propose un questionnaire en ligne sur :

<https://spreadsheets.google.com/viewform?formkey=dHdoeWhiNE8zSWdfNE1ldVJyYmR3bEE6MQ>

Préalable :

Afin de permettre au **groupe de travail** de se regrouper dès début mars, la date limite de réponse au questionnaire est fixée au **21 février 2011**.

Le contenu du questionnaire est développé en annexe 1.

III. Actes des rencontres

III.1. Journée du 09 novembre 2010 : « Culture & économie sociale et solidaire »

Remarque : en raison de la qualité moindre de l'enregistrement, toutes les interventions de la salle n'ont pu malheureusement être retranscrites.

Introduction

Mots d'accueil et de bienvenue de Claire Marengo (Directrice de l'Atelier) et Camille Dumas (Coordinatrice de Mains d'œuvres – Actes if).

▪ **Claire Marengo**

L'Atelier (<http://www.atelier-idf.org/>) est le Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire en Ile-de-France, qui existe depuis 2007, et ouvert au public depuis 2008. Qui a une fonction d'accueil, d'information et d'orientation des porteurs de projet ou de toute personne souhaitant travailler ou entreprendre dans le champ de l'ESS. On aussi une fonction de promotion du secteur, donc d'essayer de promouvoir les initiatives auprès de différents publics., que ce soient des collectivités territoriales qui souhaitent s'engager dans le soutien à l'ESS, ou que ce soit la presse, le grand public... et puis une fonction plus professionnelle qui consiste à travailler avec l'ensemble des acteurs du champ, dans des secteurs d'activité multiples et variés, donc là c'est plus un travail qui vise à se définir, se regarder, se compter. Essayer d'examiner ensemble ce qu'est l'ESS sur les territoires. C'est dans ce cadre là qu'on se retrouve aujourd'hui.

Nous venons de sortir, en partenariat avec l'INSEE, les chiffres de l'ESS en Ile-de-France. C'est un premier pas vers la constitution d'un observatoire, pour produire des chiffres, gagner en crédibilité, au regard du poids économique de ce secteur, mais pas que, puisque l'entrée économique ne suffit pas. Ce qui permet de gagner en professionnalité pour nous-mêmes, et permet à l'INSEE d'assouplir son regard sur ce secteur d'activité, que les entrées de l'INSEE ne peuvent permettre de comptabiliser nombre d'actions. L'enjeu c'est donc aussi rendre visible un secteur qui ne l'est pas forcément, et qui n'entre pas dans les codes classiques de la statistique.

En 2008 ou 2007, on a fait le choix de travailler sur des secteurs particuliers, et on a fait le choix de travailler sur le secteur culturel, pour plusieurs raisons, d'enjeux importants au niveau de l'Ile-de-France. L'idée était d'identifier un certain nombre d'acteurs au niveau régional, dont Actes if, mais aussi l'Ufisc, le RIF, qui sont des têtes de réseau qui ont l'habitude de ce secteur, et voir ensemble comment ce secteur s'inclutait dans l'ESS, qu'est-ce qu'il produisait, voilà. Se regarde, se compter pour mieux appuyer les projets, les têtes de réseau, montrer en quoi la culture apporte des choses fondamentales sur les territoires. Avec Actes if l'idée était de les appuyer sur leur observatoire.

Merci

▪ **Camille Dumas**

Actes if (<http://www.actesif.com/>) est un réseau solidaire de lieux indépendants franciliens, qui existe depuis une petite dizaine d'années. Et comme vous pouvez le remarquer il y a le mot « solidaire » qui apparaît dans la présentation de ce réseau. En effet, le but de ce réseau, au départ, était vraiment celui de la mutualisation, pour des petites structures qui avaient besoin de se retrouver pour être plus fortes, mutualiser des ressources, pour coopérer, et puis également, il y avait la question des valeurs qui était importante : quelles sont nos valeurs, qu'est-ce qu'on a envie de dire aux pouvoirs politiques, faire du lobbying auprès des pouvoirs publics pour des lieux qui étaient peut-être un peu différents des institutions classiques. Donc des motivations autour de valeur et de manières de faire. Aujourd'hui Actes if compte 20 lieux pluridisciplinaires, dans Paris, mais aussi dans la Région Ile-de-France.

Et depuis pas mal de temps on s'intéresse à cette question de l'ESS, parce qu'en fait on se rend compte que les acteurs culturels font partie de ce monde là, mais on ne sait pas trop comment le dire, l'exprimer, le valoriser. A travers des rencontres comme celle là, l'idée était de donner une certaine visibilité à ces lieux, à ces modèles économiques assez particuliers dans la culture aujourd'hui. Ces modèles économiques font-ils écho avec d'autres acteurs de la société civile ? Peut-on aller plus loin, les approfondir, et créer des partenariats avec d'autres acteurs de la société civile ayant les mêmes valeurs mais dans d'autres secteurs.

L'idée était donc de proposer un temps comme aujourd'hui, mais aussi de proposer un groupe de travail pour réfléchir toute l'année comment aller plus loin sur une des thématiques que l'on va développer cet après midi, pour que ce ne soit pas seulement de la théorie, mais aussi de la pratique. Et enfin communiquer sur nos manières de faire, car cela peut donner des idées à d'autres.

Merci

Présentation générale

▪ **Laurent Gardin : L'économie sociale et solidaire, c'est quoi ?**

Pour répondre à cette question là, j'aurai plusieurs approches : une approche historique depuis la révolution française, ensuite une approche conceptuelle, où j'essaierai de voir ce qu'on entend par « économie sociale », « économie solidaire », « économie sociale et solidaire », quelles sont les différences entre ces concepts, quels sont les liens, ensuite, on essaiera de voir par une approche plus sectorielle, quelles sont les activités, les nouvelles activités qui existent dans le champ de l'ESS, et enfin, j'essaierai de lancer quelques pistes quant aux enjeux qui se posent vis-à-vis de la culture.

I. Une approche historique (Power Point) :

- Fin des corporations à la révolution française : entreprise fondée sur la liberté individuelle d'entreprendre et interdiction des coalitions.
- Des résistances dès le début du 19° siècle :
 - sociétés de secours mutuelle,
 - associations de production,
 - associations de consommation
- Dimensions à la fois économique, sociale et politique
- Foisonnement associationniste de 1848
- Une reconnaissance encadrée à partir de la 2° moitié du 19°siècle
 - Mutuelles (1851, 1898 : Code de la mutualité)
 - Sociétés coopératives (1867; banques : fin 19° s; 1947)
 - Associations (1901)
 - Syndicats (1884)
- Une banalisation de l'économie sociale au 20° siècle
 - Mutuelles : reprise par la sécurité sociale et concurrence du privé
 - Coopérative sur le marché
 - Associations sous-traitantes de l'Etat
- Renouveau de l'économie sociale à la fin du 20° siècle
 - Retour du concept : le CLAMCA (années 70), et influence d'Henri Desroches, qui suggère le terme.
 - Création de la Délégation interministérielle à l'économie sociale (1981) sous l'influence de la « 2^{ème} gauche »
- (Re)naissance de l'économie solidaire (années 80-90) par une double influence :
 - Crises culturelle (68, les crèches sauvages) et économique (1974 comme les LIP)
 - Expériences alternatives (on a aussi parlé d'économie alternative), pour répondre à de nouvelles demandes sociales non couvertes par le marché ou l'Etat
- L'économie sociale et solidaire apparait fin XXème, début du 21°siècle, avec notamment des consultations en région :

- Création du Secrétariat interministériel à l'économie solidaire (qui aurait dû s'appeler économie sociale et solidaire)
- Développement de politiques régionales et locales dans l'ESS (apparaissent des élus à l'ESS, etc.)
- Nouveaux rapports, liens, entre acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire même si les enjeux sont encore à l'œuvre aujourd'hui.

II. Une approche conceptuelle

- Economie sociale = une approche statutaire (coopérative, mutuelle, association voire fondation), la question c'est : « comment on le fait ? », ses principes sont :
 - La liberté d'adhésion
 - La non lucrativité individuelle
 - La solidarité entre les membres
 - La gestion démocratique selon le principe « une personne = une voix »
 - L'indépendance à l'égard des Pouvoirs publics
 - L'intérêt collectif avant l'intérêt particulier
- Economie solidaire, la question c'est : « pourquoi on le fait ? », ses principes sont :
 - les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel
 - contribution à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens
 - fonctionnement économique fondée sur une hybridation des ressources (du marché, de la redistribution et de la réciprocité)
- Economie sociale et solidaire, les principes sont :
 - Fonctionnement et participation démocratique avec de multiples parties prenantes
 - Utilité sociale (tournée vers l'extérieur, pour la société, pouvant prendre en compte les questions d'innovation, de développement territorial, d'insertion, etc.), et Utilité collective (pour le groupe en tant que tel)
 - Contribution au développement local (voir l'idée d'utilité sociale)
 - Lucrativité limitée (débat sur la non-lucrativité ou la lucrativité limitée), on n'est pas dans le « non profit organisation », des profits peuvent être réalisés et redistribués, mais dans certaines proportions, on est dans le « non for profit »
 - Hybridation des ressources (avec une approche plus large de l'économie s'appuyant à la fois sur des éléments de marché, mais aussi des logiques de réciprocité et de solidarité)

III. « Nouvelles » activités

- Les « nouveaux services »
 - Les services de la vie quotidienne : les services à domicile ; la garde d'enfants ; les nouvelles technologies de l'information et de la communication...
 - Les services d'amélioration du cadre de vie : l'amélioration du logement ; la sécurité ; les transports collectifs locaux ; la revalorisation des espaces publics urbains ; les commerces de proximité...
 - Les services culturels et de loisirs : le tourisme ; l'audiovisuel ; la valorisation du patrimoine culturel ; le développement culturel local ; le sport...
 - Les services d'environnement : la gestion des déchets ; la gestion de l'eau ; la protection et l'entretien des zones naturelles ; la réglementation, le contrôle de la pollution, la maîtrise de l'énergie.
- Les structures d'insertion
 - Les structures d'insertion par l'activité économique : associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises d'intérim d'insertion, régies de quartier, entreprises insérantes...
 - Les structures d'insertion sociale : épiceries sociales et solidaires, associations de chômeurs
 - Les nouveaux modes d'échange
 - Le commerce équitable Nord / Sud mais aussi Nord / Nord, Boutiques de commerce équitable, AMAP...
 - La finance solidaire : Cigales, épargne salariale solidaire...
 - Les échanges non monétaires et monnaies sociales : Systèmes d'échange local, SOL, réseau d'échange réciproques de savoir...
 - L'autoproduction : jardins, auto-réhabilitation...

IV. Les enjeux par rapport à la culture

- La participation des parties prenantes dans les activités culturelles :
 - Co-construction avec le public, lien avec les territoires
 - Statut des salariés,
 - Présence du bénévolat au-delà les organes statutaires ?
 - Réalité de l'implication territoriale
 - Rapport aux partenaires publics et privés
- Hybridation des ressources
 - Inscription sur le marché
 - Les ressources marchandes sont-elles suffisantes ?
 - Avantages et limites de l'inscription dans le marché
 - Mobilisation de ressources publiques
 - Accessibilité du public, innovations, contribution au développement local
 - Types de régulations : tutélaire (fait du prince), quasi-marchande (mise en concurrence, appel d'offres...), conventionnée - négociée
 - Mobilisation de la réciprocité :
 - Mécénat, logique de dons ou logique marchande ?
 - Bénévolat, ressources ou contrainte ?
- Lucrativité inexistante ou limitée
 - Non-profit organisation, association aucune lucrativité
 - Coopérative, lucrativité limitée
 - Quelles réalités pour les activités culturelles ?
 - Quelles implications fiscales ?
 - Lien avec les autres composantes de l'économie sociale et solidaire
 - Quelles valeurs communes ?
 - Quelles coopérations développées ?
 - Reconnaissance de la culture par la reconnaissance de l'ESS ?

▪ *Echanges avec la salle*

Salle

Je trouve ça assez anodin de séparer la culture de l'ESS. Si on parle de commerce équitable aujourd'hui, c'est aussi une bataille culturelle de réhabilitation du commerce en soi. Ça veut dire que le commerce n'est pas équitable. Ça pour faire que culturellement, les gens changent leurs habitudes. La façon dont on pense l'économie c'est déjà quelque chose de culturel. Donc l'économie sociale et solidaire, c'est culturel par définition. Je ne comprends pas la différence entre les points, entre l'ESS et le culturel. Pour moi, fondamentalement, c'est lié.

L. Gardin

Je me demande quand même si toutes les activités culturelles se reconnaissent dans l'ESS. Par rapport aux différents domaines d'activité, il y a différentes manières de les réaliser. Certaines approches sont extrêmement marchandes, dans les services, comme les services à la personne ; on peut avoir une approche publique de ces services ; on peut avoir une approche de l'ESS. Il y a des choix qui sont faits, des choix politiques, mais aussi des choix d'acteurs, de s'inscrire dans cette pluralité de principes économiques.

Salle

Souvent des compagnies se réclament de l'ESS, avec comme modèle dominant celui de l'association, mais avec le statut d'intermittence, se crée un rapport de subordination avec un employeur, et finalement, la gouvernance réelle de l'association n'est pas respectée. Finalement, le décisionnaire réel, c'est le salarié, c'est le porteur de projet, c'est lui qui décide de l'affectation des fonds, avec une association de fait, sans véritablement de CA... la situation est une un état de fait, sans grande possibilité autre, mais qui pose un problème. On trouve souvent, notamment en cirque ou en arts de la rue, des tribus, des groupes, avec une solidarité qui existe, mais en valeur, pas toujours dans le fonctionnement (avec des licenciements...). De fait, il ne s'agit pas d'économie sociale, solidaire parfois, mais avec une structure associative fantôme. On ne peut donc associer par principe la notion

de compagnie avec celle d'ESS, c'est un abus de lecture de la situation. Au regard de la réalité des fonctionnements, ce n'est pas toujours l'association qui serait le statut le mieux adéquat, il faudrait peut-être préférer le statut de SARL ou de coopérative. L'entrée artistique et culturelle ne mène pas forcément à l'ESS.

Mitsuo Bavais | chargé de mission BDIS (Banque de données des initiatives solidaire) en Ile-de-France

Peut-être qu'il faut distinguer le monde professionnel et le monde « amateur ». On ne peut réduire l'ESS au monde qui emploie effectivement des personnes. A contrario, nombre de structures ont une démarche propre à l'ESS mais en ont les pratiques. Il faudrait effectivement affiner l'approche. Nous sommes dans une démarche de progrès.

Laurent Gardin

Oui, c'est intéressant. Vous êtes de facto, par le statut, dans l'ESS. Mais il est vrai que du point de vue du fonctionnement, de la gouvernance, on est plus proche du mode coopératif voire de la SARL, avec un leader. On rencontre de plus en plus dans le monde de l'ESS la notion d'« entrepreneur social », à voir s'il n'y a pas des « entrepreneurs culturels », chef de compagnies, etc., et ça c'est une composante qui existe et qu'il faut avoir en tête. Et on n'est pas dans un monde où on est tous sur le même pied d'égalité, il faut savoir le reconnaître je pense. C'est pourquoi l'approche statutaire est peut-être trop limitée. C'est important de repartir sur les principes ; qu'est-ce qui fait la solidarité entre les membres, avec l'extérieur ? Avec un modèle coopératif, mais alors qu'il y a je pense un leader qui joue un rôle extrêmement important ; c'est lui qui recrute, etc.

Salle

On essaie à la Fédération des Cigales de mettre en place un financement solidaire, mais social : quelle est le coût d'une démarche culturelle pour une population ? Quel est le retour sur investissement de la culture. Question horrible !

Olivier Lanoë

On peut poser la question à l'envers : combien ça coûterait à la société de supprimer la culture ?

L. Gardin

Il y a eu une étude sur une expérience à Marseille autour de l'espace Julien, avec une production essentiellement musicale. On voit 10 ans après en fait comment le quartier a été transformé par la présence de cette salle. Ça a eu un impact entre autre sur l'évolution du quartier (externalités positives). C'est un impact territorial qui est important.

R. Esteban

On appelle ça la gentrification ! On fait venir des artistes dans un quartier et ça fait monter les prix. Les anglais l'on bien compris. On démarre par un squat et on a une évolution qui va faire gentrification.

Salle

Moi j'ai l'impression d'en faire partie, mais je me pose la question du curseur : quand est-ce qu'on y entre, qu'en est-ce qu'on en sort ? Vers quoi elle va ? J'ai le sentiment d'être un peu le Mr Jourdain de l'ESS. D'en faire en permanence sans avoir l'impression d'entrer dans le champ qu'on me décrit. Particulièrement dans la culture où on a des modes de fonctionnements assez différents : professionnels, amateurs, des autocrates à la tête de compagnies, parfois pas du tout, des engagements, de la solidarité, une fabrication d'objet qui tendent à ne pas être reproductibles. Donc, je ne sais pas toujours comment mêler les concepts que j'entends, qui sont d'ailleurs très très larges, avec la culture, qui a des composantes très très larges. Parfois, je n'y comprends rien.

Laurent Gardin

Comment se reconnaître dans l'ESS ? Quand il y a eu le secrétariat d'Etat à l'ESS, il y a eu un appel à projet, et en fait tout le monde s'y ait reconnu puisque tout le monde à répondu à l'appel à projet lancé par la collectivité publique, et tout le monde faisait de l'ESS. Donc c'est une première possibilité :

- quand les pouvoirs publics décident qu'un champ est dans l'ESS, tout le monde va se reconnaître dans l'ESS. C'est une première entrée.

- après il y a les travaux plus de recherche, qui cherchent à voir la proximité entre différents champs, leur manière de fonctionner, au niveau économique, démocratique, etc.

- il y a aussi l'approche par les acteurs en tant que tels. Au-delà de leur troupe, de leur lieu, ils vont plus loin, au-delà du domaine sectoriel. Ils vont dire « on fait partie d'un autre domaine économique ».

Il ya donc trois légitimités : celle de la recherche, celle des pouvoirs publics et celle des acteurs. Il faut que ces trois légitimités se rencontrent. Ça se fait plus ou moins, sous certains angles. On peut instrumentaliser l'ESS, sous certains aspects, sous l'angle de l'emploi par exemple.

Et par rapport au fait que l'ESS est un moyen de se débrouiller. Alors on dit que l'ESS est fille de la nécessité et de l'utopie. En fait, il y a bien les deux aspects : à la fois une manière de s'entraider, mais aussi l'idée de faire autrement.

▪ *Mitsuo Bavay : présentation de la Base de données des initiatives économiques et solidaires (BDIS)*

La BDIS (<http://www.la-bdis.org/>) est un projet initié par le Mes, le Mouvement pour l'économie solidaire (<http://le-mes.org/>), constitué de réseaux régionaux d'acteurs et de collectifs de l'ESS, comme en Ile-de-France par le CESIF (<http://www.cesif-solidaire.org/>) et l'ACPES (<http://www.acpes.net/>), mais aussi des réseaux thématiques, par exemple l'Ufisc, le CNLRQ, les Cigales, mais aussi des organismes de recherche et d'accompagnement comme le CRIDA (<http://www.crida-fr.org/>) et l'ADEL (<http://www.adel.asso.fr/>).

Pourquoi la BDIS : car premier constat, un manque de visibilité de l'ESS, et surtout un problème à valoriser ces initiatives. Deuxièmement, on remarque une trop faible coopération des acteurs de l'ESS, aussi bien d'un point de vue politique, économique, que territoriale. Troisièmement, on identifie une quête d'identité ; et enfin, quatrièmement, l'idée est de faire une synergie entre les différents outils au service de l'ESS.

Le premier objectif de la BDIS, c'est d'être un outil de promotion des initiatives de l'ESS, dans sa diversité. Tant auprès des acteurs, qu'auprès du grand public que des collectivités territoriales. Le deuxième objectif principal c'est d'être un outil de coopération. Faire que les acteurs puissent coopérer par l'échange de ressources et dans la communication. D'ici 2011, on espère sortir une plateforme de coopération, sorte de réseau social de l'ESS. C'est aussi un outil d'analyse, avec des questions à remplir, comme les questions statutaires, permettant d'observer les dynamiques territoriales. Et enfin, un outil de référencement.

Le projet a été lancé au mois de juillet 2010, et l'objectif serait que les acteurs s'emparent et s'approprient de cet outil.

Pour rentrer dans la base de données, il faut signer une charte, la question du statut n'intervient pas. Et faire en sorte qu'une nomenclature spécifique à l'ESS (« jardins de cocagne », « utilité sociale », « bénévolat », etc.) soit élaborée, pour être prise en compte par des organismes comme l'INSEE, qui ignorent aujourd'hui les nomenclatures de l'ESS.

Concernant spécifiquement la nomenclature culturelle, la nomenclature classique de l'INSEE est créée au sein de la base de données (théâtre, musique, etc.), mais l'idée est de créer une nomenclature plus spécifique. Ce que nous avons commencé, mais cela ne peut avancer que par le concours des acteurs eux-mêmes. Cette classification comprend aujourd'hui par exemple : « lieu de culture et d'échanges », « pratiques artistiques participatives », « théâtre forum »...

La particularité de cette base de données, c'est qu'elle est *géolocalisée*. Cela vous permettra donc de voir par exemple que si vous voulez organiser un spectacle, vous verrez qu'à deux rues de chez vous, vous avez une coopérative qui fait de la location de matériel de sonorisation. Ou de voir qu'il existe des traiteurs solidaires, permettant de travailler avec d'autres secteurs de l'ESS.

Cela permet aussi de voir que les structures de l'ESS sont souvent transversales, elles ne sont pas que dans un seul champ, mais s'inscrivent dans plusieurs : avoir une activité culturelle mais être aussi AMAP. Comme en culture on a souvent de la pluridisciplinarité, avec en plus une identification locale.

Merci

Témoignages

Modes de structuration et de financement des acteurs culturels par le biais de l'ESS

▪ Olivier Lanoë : présentation des « AMACCA »

Les AMACCA ont tiré leur expérience des AMAP, créées en 2000, et en qualité de musicien, ayant un investissement syndical, j'ai vécu la désagrégation du paysage musical, et suite au conflit sur l'intermittence, la loi sur le mécénat, j'ai eu un grand désir de changement, avec des AMAP qui me parlaient beaucoup. Il y avait là quelque chose à récupérer, à adapter, pour le transposer dans le champ des problématiques culturelles.

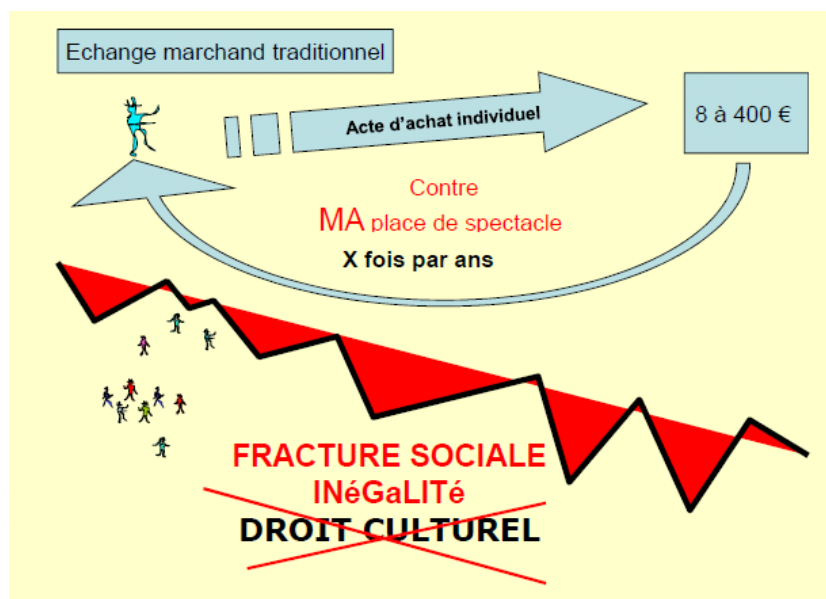
Quelques sources donc :

- Les AMAP (local <> global)
- L'étude sur les « créatifs culturels »
- Le mécénat accessible au particulier / Loi mécénat (Aout 2003)
- La situation des politiques publiques, la lutte des intermittents en 2003, et LARZAC 2003 (1^{er} forum social international en France).

L'objectif étant de sortir des inégalités culturelles avec une augmentation toujours plus grande des prix, de l'idée de consommateur, une volonté de lutter contre le piétinement des droits culturels. L'idée était aussi de réintroduire le citoyen, qui est exclu des espaces de prise de décision. Il fallait imaginer des moyens pour désarticuler pour retrouver des lieux de décision et de pouvoir.

Une AMACCA ce sont des citoyens qui se regroupent sur un territoire, et qui ont deux outils :

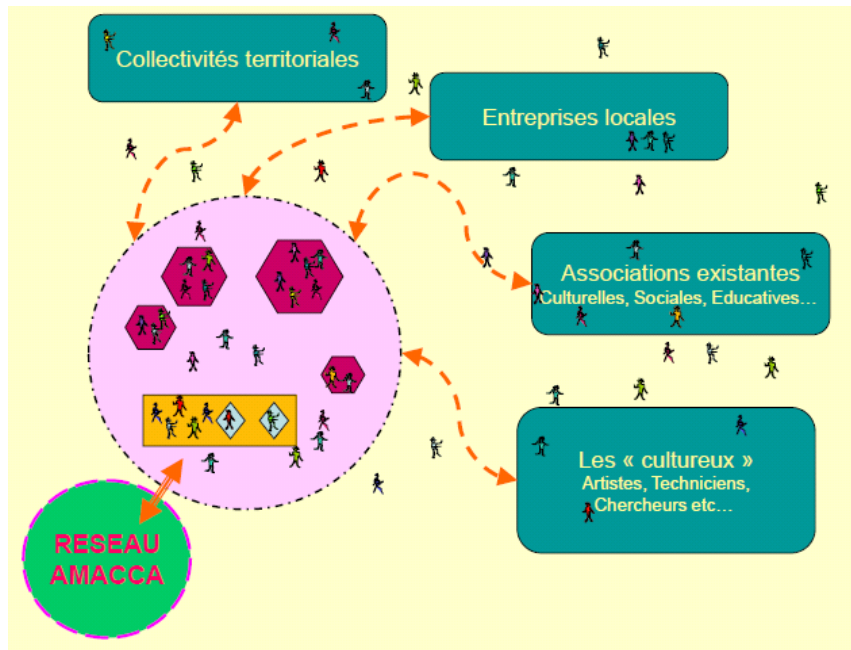
- 1) Un outil politique, parce qu'une AMACCA c'est une association loi 1901 indépendante
- 2) un outil économique, qui peut être le micro-mécénat citoyen, qui occupe une place importante. Ce sont donc des particuliers qui n'achètent plus de place de spectacle, mais qui mécènent un projet culturel sur leur territoire.



On est donc sur des questions citoyennes, des questions de dépendance, et tout ça se passe dans le paysage local : avec les entreprises locales (où le mécénat est filtré par une décision collective et citoyenne), les collectivités territoriales, toutes les associations existantes (sans concurrence, mais en complémentarité pour de nouveaux liens), les « cultureux », artistes, les citoyens qui ne sont pas dans

l'AMACCA mais qui vont en profiter, le réseau, car l'objectif est de tisser un réseau national, passer du local au global, tenter d'avoir une portée effective sur la structuration de l'économie dans le champ culturel... (Schéma ci-dessous)

Organisation de l'AMACCA, sa gouvernance interne, son aspect participatif :



CHARTRE de l'AMACCA : « pour une prise en charge citoyenne de la culture »

- 1 / La culture doit être un bien commun accessible à tous, géré de façon solidaire et intergénérationnelle.
- 2 / La préservation et le développement de la diversité culturelle sont indissociables d'une dynamique sociale démocratique et durable.
- 3 / L'indépendance économique, financière, politique, ou vis-à-vis de toute institution reste un objectif à atteindre afin de garantir à la citoyenneté active et aux artistes un espace de liberté de choix et d'expression. Cette indépendance recherchée doit permettre une ouverture vers des partenariats équilibrés et durables
- 4 / Les réseaux de proximité sont les fondations sur lesquelles se bâtit ce modèle économique porteur de mutualisation, d'échange entre les individus et les communautés aux différentes échelles territoriales.
- 5 / La pratique de la culture équitable veille à réunir les moyens pour l'aide à la création et la juste rémunération des artistes.
- 6 / La transparence et la collégialité dans les prises de décisions doivent concourir à renforcer l'esprit de partage, le débat et la convivialité.

Les atouts de l'AMACCA

- Adaptation à tous les types de territoires.
- Administration simplifiée.
 - La force d'un réseau qui est déjà en émergence.
 - Un réseau unis autour d'un triptyque commun :
 - Les statuts AMACCA
 - La charte éthique
 - La charte de fonctionnement (prévue pour début 2011)
 - Une culture qui renforce sa vocation socio-politique.

- Une alternative financière innovante et citoyenne : le micromécénat
- Un début de réponse à une situation qui empire chaque jour pour les professionnels indépendants de la culture : les artistes etc....
- Possibilité de revoir le contrat social qui relie l'artiste au citoyen
 - Le citoyen : un nouvel interlocuteur autour de la table.
 - Une façon d'aborder la gouvernance citoyenne (cf. : agenda 21 de la culture)

(Pré-requis : une information et un débat public sur les enjeux culturels)

▪ *Christian Tubeuf : les « cigales artistes »*

Pourquoi des CIGALES Artistes ?

- Les Cigales Artistes sont un moyen pour remettre des citoyens, des usagers et des artistes eux-mêmes au cœur de la décision
- La souplesse des Cigales Artistes permet d'intervenir sur des besoins de financements mal couverts
- Les Cigales Artistes ont leurs propres critères qui ne sont pas unilatéralement économiques.
- C'est éventuellement le financement « coup de cœur ».
- Les Cigales Artistes peuvent être à l'origine d'un tour de table plus large.
- Les Cigales d'Artistes interviennent dans tous les secteurs artistiques (livre, cinéma, audiovisuel, arts de la rue, théâtre, musiques, arts plastiques et photographie,...) mais aussi en interdisciplinarité, multi-signature, transdisciplinarité...
- Entre différentes Cigales Artistes au niveau national, par la mutualisation et l'échange, on peut créer une réalité de réseaux favorisant la circulation des artistes et de leurs œuvres
- Les Cigales peuvent intervenir, parfois avec des partenaires de nature associative ou coopérative, pour répondre à une variété de statuts d'artistes.
- Les Cigales Artistes contribuent à créer du réseau technique, humain et financier autour de l'artiste et de ses projets. C'est le versant solidaire de l'intervention des Cigales.

Devenir Cigalier c'est :

- Epargner personnellement avec d'autres
- Placer ensemble
- Récupérer sa mise personnelle au bout de 5 ans
 - Au prorata de son épargne
 - Moins d'éventuelles pertes
 - Plus les gains (dividendes)
- Simple
- 1 quinzaine de personnes
- 1 gérant (e), 1 trésorier (e), 1 secrétaire
- Un appui des Cigales existantes (20 en île de France)
- Décider de l'orientation de son épargne
- 7 réunions par an
- Un fonctionnement de type coopératif => 1 homme = 1 voix
- Une épargne minimum de 7.50 € que l'on peut faire croître / moyenne 22 euros par mois
- Des impôts sur le revenu avec une réduction fiscale de 25% des sommes investies

▪ *Echanges avec la salle*

Salle

Est-ce que c'est une association qui sollicite une Cigales, sur ses fonds propres ?

Ch. Tubeuf

C'est possible. En tout cas ce n'est pas un individu. Si c'est un individu, on lui conseillera de se monter en coopérative ou de travailler avec une association. C'est plutôt dédié en effet pour investir,

initialement, il y a 20 ans, en SARL. Or, la SARL existe aujourd'hui pour monter certaines boites de productions, d'administration, etc., mais pas les artistes eux-mêmes.

M. Bavay

Le réseau AMACCA a-t-il un réseau en constitution sur l'Île-de-France ?

O. Lanoë

Non. Il y a des envies. Mais on manque encore d'outils. Il y a la Charte. Depuis janvier dernier il y a beaucoup de demandes, mais ça reste émergent. Il y a une AMACCA créée à Angoulême, à la Ciotat, à Nantes le mois dernier. Une autre AMACCA doit se créer au sein d'une SCIC à côté de Toulouse, des projets en cours dans le Nord-Pas-de-Calais. Mais il y a aussi des collectivités très intéressés par cette formule, un Conseil général, deux Régions. Europe Ecologie avait mis ça dans son programme régional.

Il y a l'OPC (Observatoire des politiques culturelles) qui m'a missionné une fois pour présenter l'AMACC à des élus territoriaux. D'ailleurs ce rapport aux institutions est pour moi totalement inattendu. Comme pour les AMAP ; quelque chose d'alternatif intéresse des collectivités. Je pensais plutôt présenter ça aux citoyens, mais le tissu institutionnel est mieux informé que les citoyens. Il faut veiller à cela d'ailleurs.

Valeurs de l'ESS et pratiques culturelles

- ***Ricardo Esteban : « Petit Bain », une structure culturelle d'insertion***

Petit Bain est un projet qui, par rapport aux Cigales par exemple, va se constituer en SCIC, et donc s'intéresse à la question de l'implication des usagers, c'est-à-dire du public, mais aussi des artistes, donc comment on implique d'un côté les artistes, les diffuseurs, les producteurs, et aussi le public à la définition, quasiment, d'une grande partie du contenu d'un lieu comme « Petit Bain » ?

Je pense qu'on est des futurs « AMACCistes », ou en tout cas demandeur de ce type de structuration. Après, j'ai noté ce que disait Laurent Gardin tout à l'heure, qui était que les projets de l'ESS naissent de l'utopie, de la nécessité d'une utopie, et c'est ce que je voulais raconter : il y a un contexte, un constat, un « territoire », et il est vrai que les projets naissent de là où on les pose, et ils se nourrissent de ça. C'est comme ça que Petit Bain est né.

Né de la Guinguette Pirate, Jonc chinoise, dans le 13ème, en 1995. Cette association était née dans un squat de Belleville, du 20ème arrondissement qui s'appelait La Forge. On va reparler de *gentrification* puisque le squat a été repris depuis par la ville et réaménagé et est devenu un atelier d'artiste géré par la ville. Là aussi un phénomène opéré par nous peut-être alors qu'on était rentré dans les lieux en attaquant la ville de Paris, au moment où le maire s'appelait Jacques Chirac et l'adjointe à la culture Françoise de Panafieu. Voilà pour le contexte : d'un squat à une structure associative qui va, parce qu'on avait pas du tout d'argent, chercher l'argent des brasseurs, des marchands de bière, ça nous permet d'avoir cette petite structure avec une SARL et une association en 95, et rapidement on va arriver aux limites d'un équipement et des divergences entre un projet économique et un projet culturel, avec deux entités différentes. D'où la réflexion sur la SCIC, qui est encore un statut bouclé sous l'ère Jospin, peut-être trop vite. On arrive quelques années après en 99, projet du Bateau Phare... qui pour le coup s'approchait plus du constat des lieux intermédiaires, et essayaient déjà d'être dans la coopérative. Là encore par faute de moyens, et pour essayer de trouver des financements, car on ne pouvait pas encore à l'époque se structurer en coopérative puisque là encore notre seul financement venait du privé et des brasseurs, donc cadre complexe.

Petit Bain naît dans un contexte politique plus radical : retour de Chirac, mais à la présidence de la République. Et nous on essayait peut-être de se radicaliser encore plus dans le projet. Donc encore une fois nécessité d'utopies. Petit Bain se dessine tout doucement, au travers de ça, association, SARL, avec des bagarres : où va l'argent, où va le projet artistique ? Des financements publics qui arrivent. Et en 2006, on décide, parce que un peu reconnu par l'institution, d'aller vers une fenêtre d'opportunité politique, en se lançant vers la SCIC, enrichie d'un volet IAE (Insertion par l'économie), parce qu'on avait, au sein du réseau Actes if, le « Bouquin Affamé » qui était un petit lieu culturel

restaurant qui pratiquant l'insertion par l'économie à Clichy-sous-Bois, entouré de quelques grands sièges sociaux d'entreprises philanthropiques comme La FNAC ou L'Oréal. Mais qui avait réussi à établir une relation avec les salariés, en disant, « vous pouvez venir manger là, c'est pareil qu'ailleurs, peut-être un peu mieux, mais en plus, en venant ici vous participez à quelque chose ». Et au-delà du fait qu'avec le Bouquin Affamé on s'était livré à pas mal de truc pour mettre les artistes en dehors des lieux pour rapprocher les artistes du public, et de sortir des cadres des lieux, donc on ramène le volet social à un projet artistique.

Nous sommes installés dans un contexte qui a beaucoup changé : installation de grands sièges sociaux, de la BNF, dans un espace donc qui devient la Défense à l'est de Paris imaginé par Toubon. Donc dans ce contexte là, d'un quartier qui a vraiment muté, on arrive nous avec l'idée d'amener un projet social engagé, un projet artistique lié à ce territoire en se disant : derrière ces sièges sociaux du 13eme arrondissement, il y a un quartier avec, on va dire, des gens normaux, et derrière ce quartier là, il y a derrière le périphérique, les tours, Alfortville, Vitry, avec des problématiques sociales fortes. On avait donc une mécanique qui pouvait faire venir cette population par l'insertion.

On voulait aussi mettre en place une politique artistique et tarifaire, et au travers du restaurant, le public encravaté de ces beaux sièges sociaux viendrait manger le midi, en payant plus cher que le soir, et permettrait à un projet artistique de se développer. Il y avait ce principe de faire payer les riches pour en faire profiter les démunis.

Aujourd'hui, Petit Bain c'est un projet qui coûte 2 millions d'euros, avec des partenaires forts, la Ville et la Région. La DRAC s'étant complètement désengagée du projet. On remplit là un volet Mécénat Fondation. France Active pour un prêt bancaire nous amenant à développer nos ressources propres. On est donc une structure qui va se livrer au commerce, on n'est pas une structure non lucrative, mais une structure dont le profit va servir à développer le projet. Le « non for profit » s'applique bien à nous. Et on est même en train de régler les moyens de développer ce profit pour une montée en puissance du projet artistique.

Une ouverture prévue en juin, quelques financements encore à trouver, une ouverture prévue cet été 2011.

Merci

Partenariats « acteurs culturels – acteurs de l'ESS »

▪ *Patricia Coler : l'Ufisc, les articulateurs...*

L'Ufisc, c'est une Union qui regroupe 15 organisations du secteur des arts et de la culture, qui sont aussi bien des fédérations que des syndicats, qui a rédigé un Manifeste *Pour une autre économie de l'art et de la culture*, justement sur ces réflexions, à la fois sur les valeurs et les pratiques.

C'est partie d'une notion technique, la fiscalité : avec cette réflexion de 1998 suite à l'instruction fiscale qui soumettait aux impôts commerciaux les activités artistiques et culturelles. D'où l'idée de réfléchir de manière collective sur ce qui fait la non-lucrativité, et quelque part l'intérêt général des activités du secteur du spectacle vivant, aussi bien de la création que de la diffusion, puisqu'il s'agissait aussi bien de fédérations et de syndicats de collectifs d'artistes et plutôt des fédérations de lieux de diffusion ou accompagnement de pratiques amateurs.

Donc l'Ufisc est né de ce rapprochement, à la fois disciplinaire (musiques actuelles, art de la rue, cirque, théâtre), par une problématique commune. Et ce pour se situer dans le champ du non-lucratif. Suite à une négociation avec Bercy, la publication de fiches techniques fiscales qui permettaient justement aux structures de pouvoir sortir de cette fiscalisation. Point de départ important de connaissance et de reconnaissance mutuelle entre les organisations elles-mêmes, et vis-à-vis de l'Etat.

Ce cheminement a continué avec l'histoire du secteur, 2003, la problématique de l'emploi avec les emploi-jeune, et également, la professionnalisation du secteur artistique et culturel. Et justement, peut-être à un moment donné, cette prise en main de la question économique en essayant de la traiter peut-être différemment de celle proposée habituellement, classique et marchande, et de voir avec des chercheurs, puisqu'il s'agit d'un cheminement qui s'est fait avec les acteurs de la recherche et les acteurs de l'ESS, d'ailleurs avec plutôt une entrée économie solidaire, avec une réflexion sur

l'économie plurielle, mais également implantation territoriale, partenariat, réflexion du lien avec les citoyens, peut-être ne plus parler de public mais de citoyens, de réflexion sur la diversité culturelle, avec une autre entrée, également le travail sur la coopération, qu'est-ce qui fait solidarité ? Réflexion aussi sur le fonctionnement interne : avec la problématique de cette double structure « bénévole / directeur-salarié ». Gestion collective avec équipe organisée de façon plus ou moins coopérative, plus ou moins démocratique. Et équipe bénévole. Réflexion sur le porteur de projet comme salarié.

Donc essayer de poser une réflexion sur certaines problématiques du secteur. Non pour apporter des solutions toutes faites, ou de dire qu'on inscrit un certain nombre de valeurs et on applique complètement ça en cohérence. Mais plutôt d'être dans une démarche de progrès.

Car toutes les caractéristiques ne sont pas pleinement prises en main par les structures artistiques et culturelles, mais par contre elles ont développé un ensemble de pratiques et de fonctionnement qui leur permettent à un moment donné de s'inscrire pleinement et politiquement, de manière militante, dans un champ et dans des valeurs dont elles se reconnaissent. Ensuite, le travail qu'on essaie de faire c'est de voir comment on peut à la fois collectivement évoluer en apportant des propositions alternatives qui permettent de soutenir des projets et également de travailler sur les cadres réglementaires qui nous sont proposés, à la fois au niveau du secteur culturel (il y a des dominantes réglementaires politiques et professionnelles qui ne permettent pas forcément à des structures ou acteurs de ce champ de l'ESS), et de l'ESS où il y a là aussi un certain nombre d'évolutions quant aux cadres réglementaires, d'enjeux.

D'où un peu, comment l'Ufisc, mais pas que, modestement mais avec aussi une certaine ambition de construire de nouveaux modèles de développement pour nos secteurs et projets. Et donc la nécessité de travailler en lien étroit avec l'ESS, notamment l'économie solidaire, pour échanger sur des modèles comme l'IAE, etc. comment on peut réfléchir à ces modèles dans le secteur culturel ? avec quand même la fait qu'une grande part du secteur qui se reconnaissent de ce champ là, ont émergé d'initiatives citoyennes, artistiques, portées par des artistes, ou des citoyens, dans le cadre de repérer des besoins, promouvoir la diversité des formes artistiques lorsqu'elles ne sont pas repérées forcément par les politiques publiques, et un ensemble de pratiques (en musiques actuelles la capacité d'avoir des pratiques amateurs par exemple) qui viennent du terrain et qui porte ces besoins et les fait reconnaître par les pouvoirs publics, collectivités territoriales et Etat.

Donc on sent qu'on est dans un processus, et l'idée c'est d'aller plus loin dans une coopération à la fois politique et économique avec les autres acteurs de cette ESS. Qu'on prenne une entrée famille (mutualisation, financements solidaires), ou de financement solidaire, et il est vrai qu'il y a de vraies innovations dans le secteur artistique et culturel, mais on aurait certainement besoin de mettre plus à profit les modèles, les constructions, qui ont été portés par les autres champs, comme la santé, le sanitaire, le social, qui ont déjà mis en place des dynamiques fortes. Et donc, si on veut aller au-delà et porter un modèle de développement, revenir sur cette histoire.

Il y a aussi la coopération économique sur les territoires. Je cite pour illustration le groupement des *articulteurs* en Pays de Redon. Ce qui correspond à un « Cluster », un « groupement d'entreprises », qui est un label de la DATAR, et qui sont profondément inscrits dans cette économie sociale et solidaire, avec une coopération entre acteurs, artistiques et culturels, mais également avec d'autres entreprises, du territoire de Redon, que ce soit dans le social, dans l'environnement, l'agriculture, et qui permet à un moment donné, de construire de la « chaîne de valeur » sur un territoire, et de s'inscrire dans le développement culturel, mais également dans le développement économique et social.

C'est un peu dans un temps de concurrence, de compétitivité puisqu'on parle beaucoup de compétitivité des territoires, des projets, de concurrence entre personnes – comme à l'échelle de l'Europe, une personne c'est une entreprise –, donc la concurrence de tous contre tous, il y a peut-être la nécessité de travailler nos modèles de coopération sur les territoires, à différentes échelles, comme l'échelle Européenne...

Merci.

▪ *Echanges avec la salle*

L. Gardin

Par rapport à vos modèles économiques, on voit quand même le passage me semble-t-il, d'une économie alternative à une économie solidaire. Je m'explique : on fonctionne à partir de nos ressources propres, on fait fonctionner la buvette, on va trouver un peu d'argent, etc. On est dans des financements propres. Et ça m'a fait écho à l'AMAP. Car on voit une *hybridation* des ressources. Comme à l'AMACCA, pas à l'AMAP. On croise les fonds économiques. Mais alors il faut être attentif à l'autonomie qu'on avait quand on était alternatif. Mais aussi : quel était le fonctionnement démocratique ? Donc, cette question économique est liée à la question politique, et de démocratie plus largement.

Salle

Créer plein de structures autour, est-ce que ce n'est pas leur (?) mettre des bâtons dans les roues ? Plutôt que de faire des structures de contrôle de ce qu'ils sont sensés faire.

P. Coler

Tu poses une question de fond sur l'initiative privée. C'est la question de sa réalité, de son existence, et de la manière dont à un moment donné des citoyens peuvent, peut-être autrement que dans le cadre, important, essentiel et légitime de la représentation politique, de la décision politique, il y a aussi cet espace là, de citoyens qui se mettent en collectif pour monter un projet qu'ils souhaitent d'intérêt général. Et comment à un moment ce projet peut participer d'une construction politique plus globale. C'est la question de fond aujourd'hui. Nous on y trouve des atouts, de repérage de besoins, de participation plus active du citoyen, d'implication dans une réflexion qui a un sens politique, du vivre ensemble, et donc à un moment donné comment ces initiatives peuvent s'inscrire pleinement dans un développement et une reconnaissance, à côté, en participation, en complément, en collaboration, voire en conflit, avec la politique publique.

Salle

Est-ce qu'on est dans un rapport de force ? Est-ce que c'est une récupération ? Maintenant, on va rénover votre ville, et on vous demande notre avis, avant on vous le demandait pas. Mais les régies de quartier ce n'est pas indépendant.

P. Coler

Il y a une certaine reconnaissance. C'est des initiatives privées. La régie de quartier, c'est bien à l'initiative citoyenne.

Salle

Il y a un terme qui revient souvent, c'est celui de territoire. Mais justement dans le milieu culturel est-ce qu'il ne s'agit pas précisément de dépasser cette dimension, en faire abstraction ? Parce que plus globalisé. J'ai l'impression que trop souvent on s'auto-impose des limites par rapport à une définition des collectivités territoriales du territoire.

Alors que dans la création, plus que dans la diffusion, il y a un impact global. Ne doit-on pas essayer de faire sauter cette notion de territoire.

R. Esteban

Mais ça ne va pas dans le sens de la RGPP. Tu as raison. Les projets artistiques n'ont pas besoin de ça.

Salle

Moi je ne suis pas d'accord. Mais tout dépend du projet qu'on défend à la base. Effectivement, si c'est créer un territoire parce qu'on a besoin d'un territoire, on est bien d'accord, ça n'a aucun sens. Là je te rejoins. Le point de référence c'est le projet artistique, qui doit faire fi du territoire. Mais il existe aussi des projets artistiques qui au lieu de faire contre ça ou malgré, on va plutôt prendre la chose à l'inverse, et faire volontairement avec. Non parce que je vais recevoir des sous, ça fait partie du truc, mais pas pour être bien vu de Mr Machin. Il faut donc choisir sa démarche, pour en faire un projet véritablement citoyen, qui inclut les gens du quartier, une géographie, une histoire, une architecture...

R. Esteban

Mais ça donne un procès que tu vas pouvoir déplacer d'un endroit à un autre. Où qu'il soit il reste un projet artistique.

Salle

Oui, après il est transposable. Mais avec un quartier, une géographie, un paysage...

Conclusion de la journée

▪ **Camille Dumas**

J'ai écouté les interventions de tout le monde. C'était bien de vous avoir tous aujourd'hui. C'était bien de revenir sur ce qu'est aujourd'hui l'économie sociale et solidaire, parce que dans pour pas mal d'acteurs culturels on ne sait pas trop ce que c'est.

Après on a bien vu aussi dans les débats qu'il n'y a pas qu'une économie sociale et solidaire, qu'on se cherche à l'intérieur de cette économie, dans nos manières de faire, nos modes de fonctionnement, et aussi dans nos valeurs. Comme on l'a dit c'est un procès. On n'est peut-être pas pile poil économie sociale et solidaire, on parlait de compagnie aussi. Ce dont j'avais un peu l'impression aujourd'hui c'était maintenant de revenir sur la manière dont les acteurs culturels s'emparent de l'économie sociale et solidaire.

Qu'est-ce qu'ils veulent en faire pour eux ? Qu'est-ce qu'on a envie de dire à travers ça ? Je trouvais très intéressant l'idée d'une charte écrite, comme pour l'AMACCA. Alors peut-être que ça pourrait être intéressant aussi pour les acteurs culturels de savoir ce que nous acteurs culturels on a envie de dire, de promouvoir, qui rentre dans les valeurs de l'ESS. Est-ce que c'est un modèle économique, mode de fonctionnement, de valorisation de l'humain, de rapport au territoire, important, de lieu, puisqu'on est un réseau de lieux, de développement durable, de durée... Les projets ce n'est pas on arrive, on s'en va, mais l'idée est de réfléchir sur le développement et à l'impact d'un projet sur un territoire, pour travailler avec les gens du territoire.

Une autre question est celle des partenariats des acteurs de l'ESS. Les acteurs culturels, on se connaît, on se parle, on est souvent en réseau, on fait des choses ensemble, mais il y a aussi certainement des choses à faire avec d'autres partenaires de l'ESS sur nos territoires justement. Avec des partenariats un peu plus forts que de reconnaissance, et donc plus de travail en commun, d'actions communes. Les articulateurs par exemple, il faut vraiment aller les voir, ils ont mené une vraie dynamique de territoire, à travers les projets artistiques, à travers des rencontres avec les entreprises locales, des créations d'emploi, des réflexions sur d'autres modes de fonctionnement...

En Ile-de-France, il y a pas mal de choses à faire, avec pas mal d'acteurs culturels et pas mal d'acteurs de l'ESS, ce serait dommage de travailler juste les uns à côté des autres.

Donc, ce que je vous propose c'est de constituer un petit groupe de travail pour ceux qui veulent réfléchir sur ces thématiques là. Soit sur l'écriture, pour dire ce que les acteurs culturels ont envie de dire sur l'ESS, donc une Charte, soit sur des actions concrètes qu'on pourrait mener ensemble...

Avec vos e-mails, je vous propose qu'Emmanuel Brandl vous fasse un petit rapport de ces rencontres, et vous proposer un groupe de travail qui permette de continuer sur quelque chose à faire ensemble qui reste alors à définir.

Merci.

III.2. Journée du 30 novembre 2010 : « culture, art & utilité sociale »

Remarque : en raison de la qualité moindre de l'enregistrement, toutes les interventions de la salle n'ont pu malheureusement être retranscrites.

« Oui, l'impact social de l'art est limité et, à tout le moins, très indirect. Non ce n'est pas grave car ce n'est pas sa vocation » - Ph. Urfalino, *Quelles missions pour le ministère de la culture ?* (1997)

Introduction

▪ Florence Poupon

Bonjour à tous

Nous avons donc conventionné trois réseaux culturels, dont Actes if, sur des rencontres comme celle du 09 novembre dernier, sur la question ESS et culture. Nous sommes très heureux de pouvoir travailler avec les réseaux culturels pour essayer d'appuyer la structuration des réflexions sur ce plan là.

Bienvenue et merci à tous

▪ Fazette Bordage

Il s'agit donc ici d'une co-initiative de l'Atelier et d'Actes if, rassemblant une vingtaine de lieux. Dans ce mois de l'ESS, il s'agit de la deuxième rencontre donc, comme le disait Florence Poupon, pour aller plus loin. Se rappeler et réintégrer ce qu'est l'économie sociale et solidaire, et aujourd'hui, c'est l'envie de se « focaliser » davantage sur la notion d'utilité sociale. Alors il est vrai que du coup, que l'utilité sociale ce n'est pas une notion si bien balisée que ça, même si elle est pas mal utilisée pour essayer de valoriser le travail des associations.

Donc, nous allons essayer aujourd'hui de voir comment cette notion d'utilité sociale peut être appréhendée dans le secteur artistique et culturel, comment, pourquoi ? Qu'est-ce qu'on a affaire avec l'utilité sociale ? Qu'est-ce que cela peut nous apporter et qu'est-ce que nous, nous pouvons apporter à cette notion là ?

C'est donc Laurent Gardin qui va commencer cette rencontre en nous rappelant ce qu'est l'utilité sociale, même s'il s'agit, encore, d'un concept à faire plutôt que fait.

Présentation Générale

▪ Laurent Fraisse : L'utilité sociale, c'est quoi ?

Les enjeux de l'utilité sociale sont :

- de politique publique avec point d'ancrage juridique

- d'ouvrir sur les enjeux de l'évaluation pour :

- Affirmer une identité
- Réinterroger et repositionner son projet
- Nourrir un langage de la preuve
- Mieux se comparer et faire valoir ses spécificités dans un contexte de concurrence

L'utilité sociale, d'où ça vient ?

C'est une notion qui a 15-20 ans, qui est concomitante :

- 1) de l'affirmation économique de la vie associative (services, emplois...)
- 2) d'une redéfinition de l'Intérêt Général (IG) et des relations avec la société civile
- 3) de l'affirmation de l'ESS comme domaine d'action publique.

Il faut toujours se demander d'où ça vient ? Cela vient d'une double demande :

1) des acteurs de l'ESS et des acteurs associatifs en général, car la finalité de l'activité combinée à des objectifs environnementaux, culturels, sociaux, est mal prise en compte, aussi bien au niveau micro, méso, que macro par les outils comptables de gestion, les critères de financements des financeurs privés ou publics, et les indicateurs de richesse. Bref, par les outils classiques pour mesurer la richesse et l'utilité dans notre société.

Ces outils ne saisissent pas la spécificité de ce qu'on crée et de ce qu'on fait. Donc : créons les outils d'évaluation adaptés.

2) des pouvoirs publics. Où l'utilité sociale est utilisée de 2 manières :

1) pour légitimer un soutien à ces initiatives. Pourquoi investir dans l'associatif plutôt que dans les entreprises ou les établissements publics ? Quelle est votre utilité sociale que je puisse faire valoir ?

2) l'efficacité de la dépense publique : montrez que vous faites efficacement vos missions.

Donc, *on a une tension entre l'utilité sociale comme valorisation de spécificités, et l'utilité sociale comme justification de dépenses publiques.*

On arrive ensuite, dans le temps, sur les débats théoriques, à partir des travaux de Jean Gadrey :

1) en France on parle d'utilité sociale, mais il existe des concepts voisins (plus value, bénéfices collectifs, intérêt social). On prend des termes de l'entreprise et on associe des mots de valeur humaine. L'utilité sociale est cependant spécifique car on touche à la raison d'être fonctionnelle, avec une quête de reconnaissance, et de reconnaissance de sa spécificité. Donc on n'est pas seulement dans la plus value, l'utilité « tout court ».

À partir de là on a des approches différentes :

a) approche politiste :

- l'utilité sociale = un concurrent de l'intérêt général. L'intérêt général, c'est les pouvoirs publics, longtemps seuls légitimement à représenter l'intérêt général. Ici, on assiste à une translation : l'intérêt général des pouvoirs publics devient l'utilité sociale de la société civile.

b) approche économiste :

- il s'agit de prendre les outils de la gestion pour les appliquer à d'autres domaines. Donc : quantifier et donner un prix à ce qui n'en a pas habituellement. On est sur le calcul des externalités positives... sur la quantification ; l'idée c'est donc de mettre des chiffres.

c) approche anti-utilitariste :

- qui vient d'un sentiment de méfiance vis-à-vis de cette notion. Si on parle d'« utilité sociale » alors on tombe dans un engrenage, car *l'utilité sociale pousse la vie associative à être évaluée sur le produit de leur action et non sur leur façon de faire ou leurs intentions*. Or, la liberté de s'associer, ou la liberté artistique est inconditionnelle à toute production d'utilité. Je peux avoir une inutilité sociale, et ne pas avoir à m'en justifier. C'est une attention portée à ne pas être légitime sur ce qu'on fait, mais sur ce qu'on est.

d) approche « compromis » :

- A tout prendre, on prend le concept d'utilité sociale car finalement c'est le plus opérationnel pour créer du débat et avancer. Même si le meilleur terme c'est « valorisation sociétale » (valorisation renvoie à l'étymologie de l'évaluation : débat sur les valeurs). C'est une notion plus pertinente théoriquement, mais qui n'est pas opératoire politiquement. On peut aussi s'associer librement et faire valoir ses activités qui sont financées par la puissance publique.

Donc le problème ce n'est pas « qu'est-ce que l'utilité sociale », mais plutôt *qui la définit, la gère, comment et avec qui ? Il s'agit donc moins d'une définition substantive que procédurale de l'utilité sociale.*

Mais quand même, il faut assumer, je reviens donc sur une définition de l'utilité sociale, qui peut être :

1) en interne, c'est la bonne réalisation de la mission du projet d'une association ou d'un acteur de l'ESS : « je fais bien mon boulot ».

2) vers l'extérieur, ce sont les impacts, les effets externes sur la société, au-delà des usagers

Sur les enjeux de politique publique :

On dégager deux phases :

⇒ Phase 1) utilité sociale par défaut ou subsidiaire ;

- Premier débat : les enjeux théoriques, mais aussi juridiques. Historiquement en effet, le débat vient du problème portant sur la fiscalité des associations, d'où l'Ufisc par exemple, est tiré. Ce débat dit : la gestion désintéressée ça ne suffit pas pour légitimer des dispositifs réglementaires ou fiscaux, il faut en plus faire la preuve de son utilité sociale. On est dans le contexte de la réforme de 1998, de la règle des « quatre P »¹.

- deuxième débat : les emplois aidés (jeunes, tremplins...). On est dans un contexte de création d'emploi sur des activités et des métiers d'utilité sociale.

Dans ces deux approches, l'utilité sociale est définie par défaut :

1) sont-ce des métiers qui répondent à des besoins non ou mal satisfaits (par qui ? le marché ou les pouvoirs publics) ?

2) vous êtes d'utilité sociale parce que vous vous insérez, vous rendez des services à des territoires discriminés, etc.

L'ESS a alors ouvert les portes vers de nouvelles approches moins restrictives.

⇒ Phase 2) utilité sociale dans une perspective d'ESS.

L'utilité sociale ne se réduit pas aux besoins insatisfaits. Une série d'acteurs ESS a alors développé des systèmes de labellisation de leurs productions ou de leurs processus (produit bio, équitable, finance solidaire...). L'idée consiste à dire : il faut des outils pour dire nos apports. C'est une approche qui s'inscrit dans les statuts : par ex. la SCIC doit prouver de son utilité sociale.

Dans les collectivités territoriales, pour les financeurs publics et privés, apparaît le critère d'utilité sociale dans les appels d'offre (qui est travaillé par ex. en PACA).

Dernier débat : l'utilité sociale comme marqueur de la frontière de l'ESS, avec l'idée d'un label d'utilité sociale ; le rapport Vercamer² revient sur cette question.

En conclusion :

1- Si vous n'adossez pas des aménagements fiscaux à la notion d'utilité sociale, ça ne sert pas à grand-chose ? Si c'est juste un logo... A quels avantages ça ouvre ? Car cela présuppose aussi des contraintes...

2- Y a-t-il une pertinence de l'utilité sociale à l'évaluer « hors contexte » ? A-t-on un regard purement administratif, ou est-ce un outil de négociation avec les pouvoirs publics ?

3- Il y a une tension méthodologique entre une approche des acteurs (auto évaluation, évaluation participative... mais à chaque association ses critères, ses méthodes, etc., d'où des difficultés à comparer, donc à une autre évaluation comparative avec d'autres domaines ou acteurs), et une évaluation externe des collectivités publiques. Or, les collectivités publiques pourraient venir en soutien à l'évaluation de l'utilité sociale, et en même temps, les acteurs doivent être en mesure de construire des critères permettant l'analyse comparative.

¹ 1er P : « Produit » ; 2ème P : « Public visé » ; 3ème P : « Prix » ; 4ème P : « Publicité » ; voir http://www.loi1901.com/vie_associative/regle-des-4-p.php

² <http://www.inscoop.pt/Inscoop/actividades/publicacoes/docs/rapport-ess-f-vercamer.pdf>

Merci.

▪ *Echanges avec la salle*

Salle

Quelle est la place qui est faite à la notion d'utilité sociale dans les DLA ? Parce qu'on parle de l'utilité sociale pour retravailler le projet. Du coup, est-ce que c'est une notion qui est prise en compte ? Quelle place dans les DLA ?

L. Fraisse

Là je vais plutôt laisser Hélène Duclos, mieux placée que moi pour répondre.

H. Duclos

Oui, dans les DLA c'est une question qu'on retrouve assez régulièrement. En fait l'utilité sociale c'est un outil, qui va servir par exemple à une redéfinition du projet associatif. Quelque fois il est utilisé plus dans des moments de renégociation avec des partenaires. On sent que ça va être un petit peu tendu, on prépare le travail avec une démarche d'évaluation de l'utilité sociale en associant les partenaires. Et du coup, on arrive à envisager des critères communs pour réfléchir au projet de la convention. Ce n'est pas le quotidien du DLA, mais c'est des accompagnements qui se font fréquemment, sur 4-5 jours par exemple. Ou en accompagnement individuel, ou en accompagnement collectif, ce qui est beaucoup plus intéressant. Et là on peut mettre des dispositifs par exemple sur une année, d'un groupe, on en verra un exemple. Ce qui est beaucoup plus productif.

Témoignages

Les méthodes d'évaluation de l'utilité sociale

▪ *Hélène Duclos : éléments méthodologiques sur l'évaluation de l'utilité sociale*

Mon objectif ici est de poser des éléments méthodologiques sur l'évaluation de l'utilité sociale, avec trois exemples.

D'un point de vue méthodologique, on ne fait pas une évaluation pour le plaisir mais en lien avec un besoin.

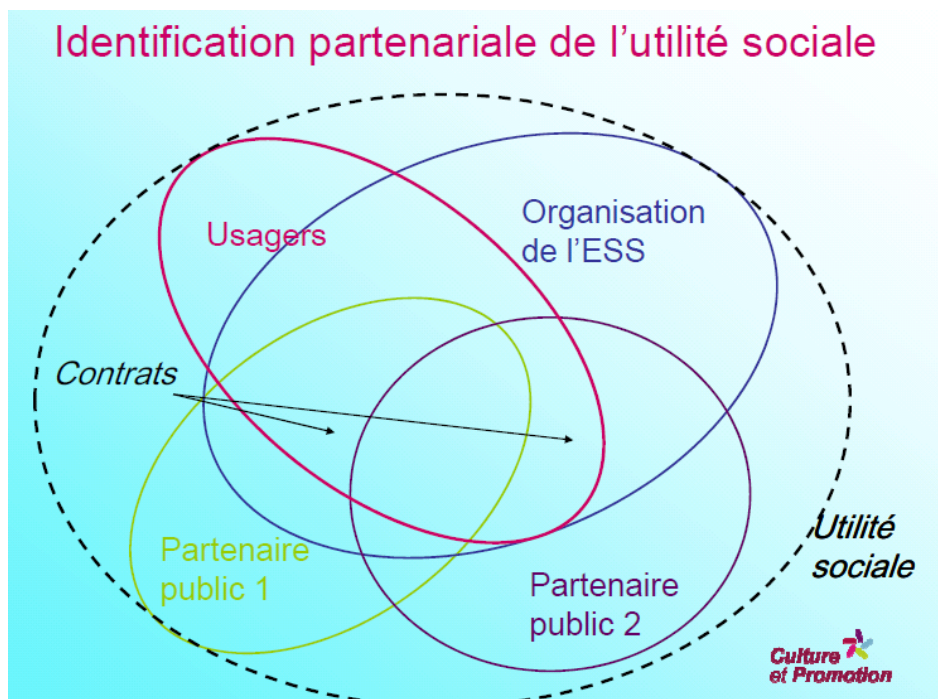
Quels sont donc les besoins ?

- Cohérence du projet, ...
- Dynamique interne, ...
- Communication interne et externe, ...
- Valorisation des avantages concurrentiels, ... ??
- Parfois, retrouver le sens d'un projet, ou renouveler un CA, bien communiquer, etc., cela touchent à l'identité même de l'association, mais dans ces cas, on n'est pas obligé d'aller jusqu'à l'évaluation pour préférer travailler sur le projet.

Dans d'autre cas, par contre, cela se justifie pleinement, avec critères, dispositif d'analyse... mais il faut bien définir **l'objectif de l'évaluation**. Utile pour :

- Le suivi des activités, pilotage, ...
- Rendre des comptes, ...
- Professionnalisation de l'équipe,...

Pour nous, tout l'enjeu c'est « qui définit l'utilité sociale » ?



Dans une évaluation, on ne part pas d'une définition toute faite, le travail d'identification de l'utilité sociale est lui-même productif, et auquel on associe l'ensemble des parties prenantes, des partenaires. Car qui peut dire qu'il y a utilité sociale ? Potentiellement toutes les parties prenantes. Les partenaires ayant en plus des perceptions sur votre utilité sociale que vous n'avez pas, et qui apportent de bonnes surprises !

Il faut ensuite formaliser l'étude pour avoir un suivi, une mémoire, au-delà des salariés (sinon, tout est perdu)

Il faut enfin savoir valoriser en fonction des enjeux :

- Lien avec le projet associatif, les actions
- Argumentaire, communication, ...

Les principes de base de l'évaluation appliqués sont les suivants :

- Une démarche volontaire des structures : primordiale, car une démarche d'évaluation questionne les fondements, le sens du projet
- Une auto-évaluation accompagnée : car l'auto-évaluation à ses limites...
- Positionnement de l'accompagnateur : maïeuticien, expert, regard extérieur, aiguillon
- Association des parties-prenantes (structure, usagers, partenaires)
- Identification collective de l'utilité sociale

D'un point de vue méthodologique, la démarche est la suivante :

- Clarification des enjeux et objectifs
- Co-construction de l'utilité sociale et de son référentiel
- Mise en place d'une démarche d'évaluation et élaboration d'outils de collecte
- Collecte
- Analyse
- Construction d'un point de vue partagé

⇒ Mais il s'agit bien évidemment d'une démarche adaptable aux besoins de la structure, d'une démarche pragmatique, pour plus de réalisme.

Trois exemples sont présentés :

1) Le Jardin Moderne

Il s'agit d'une démarche auto-évaluative, menée dans le cadre d'un accompagnement collectif et individuel

La démarche suivie et résultats :

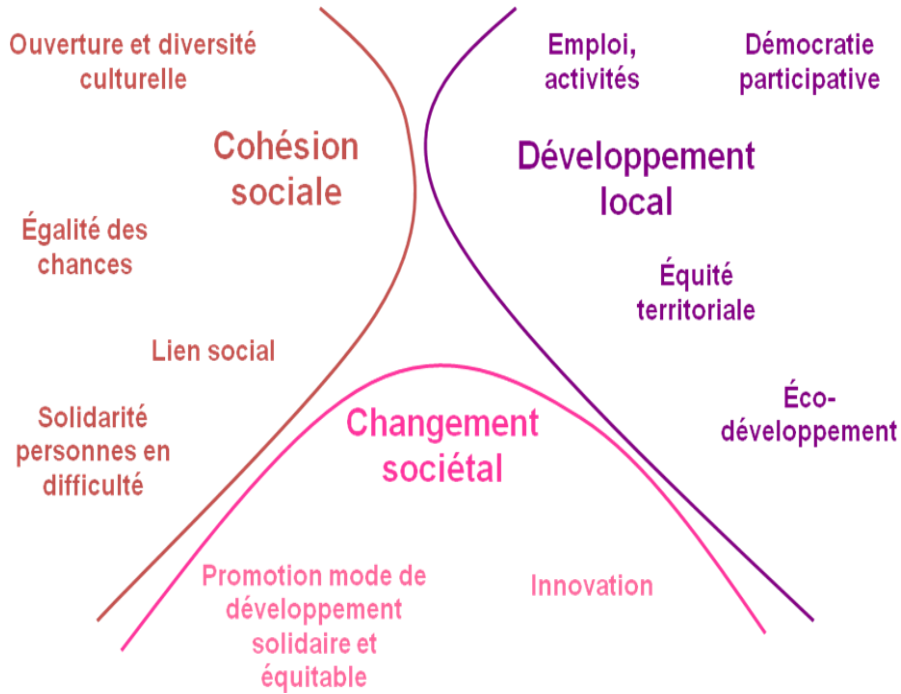
- Identification de l'utilité sociale
 - Réunion avec ses administrateur-trices, des salarié-es, des partenaires techniques et financiers, sondage avec les publics
- Construction d'un référentiel de l'utilité sociale autour de 4 registres :
 - . Expression de la diversité culturelle
 - Mixité artistique
 - Diversité des usages
 - . Lien social
 - Mixité sociale
 - Echanges et rencontres
 - . Contribution à la définition de projet de vie des personnes
 - Professionnalisation, structuration
 - Autonomisation
 - . Expérimentation
 - Innovation, évaluation, diffusion
- Construction d'outils de collecte et de synthèse
 - Questionnaire, grille d'entretien, grille d'observation, fiches de suivi des activités, base de données.
- Collecte et analyse des données par les salariés
- Construction d'un point de vue collectif avec les personnes associées à l'identification de l'utilité sociale

2) L'économie sociale et solidaire en Languedoc-Roussillon

Démarche d'évaluation menée :

- Constitution d'un collectif
 - Acteurs de l'ESS : associations, coopératives, mutuelles
 - Partenaires publics : services d'Etat, Conseil Général, Conseil Régional
- Construction collective d'un référentiel de l'utilité sociale
 - Repérage des champs de l'utilité sociale, critères et indicateurs (fiches)
 - à partir d'exemples d'actions et de pratiques,
 - articulés avec les critères et indicateurs des partenaires
- Accompagnement de 30 structures de l'ESS
 - Définition de leur utilité sociale propre et le choix de critères et indicateurs
 - Mise en place d'une démarche d'évaluation
- Mise à jour du référentiel après expérimentations
- Construction de référentiel ad hoc par réseau
- Les différents registres de l'utilité sociale

Les différents registres de l'utilité sociale identifiés :



Les spécificités de l'économie sociale et solidaire identifiées :



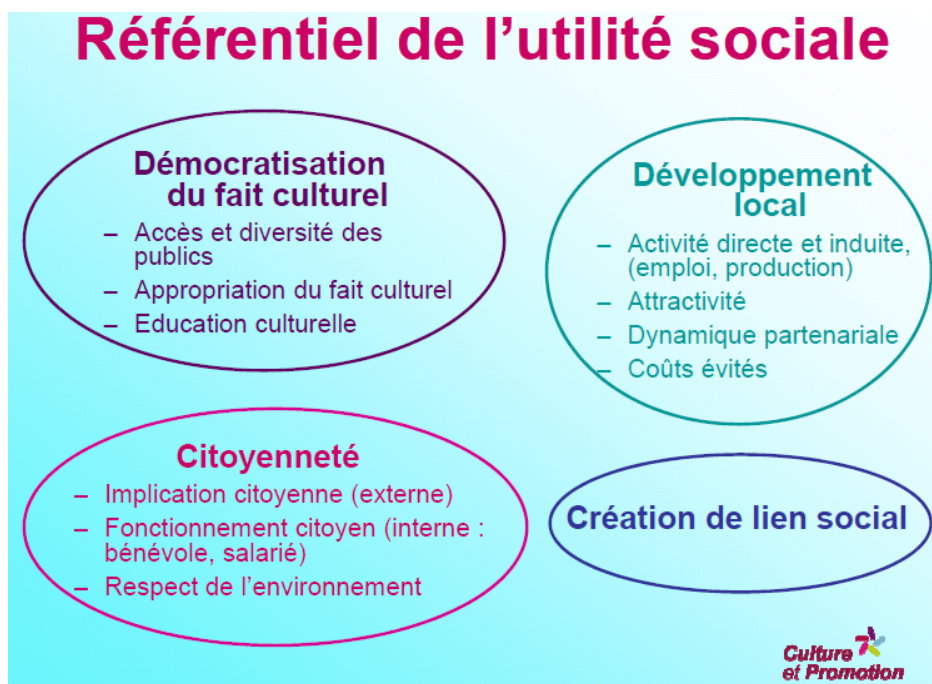
3) Associations culturelles de Basse-Normandie avec l'Association Régionale de Développement de l'Economie Solidaire

Démarche d'évaluation menée par l'ARDES :

- 6 associations culturelles évaluées par l'ARDES, avec l'appui de C&P
 - Les Ateliers Intermédiaires : mutualisation de lieu et matériel
 - Le Doc : spectacle vivant et musiques actuelles en milieu rural
 - OzartsMetiss : mini-centre d'art contemporain et animation culturelle
 - Art Plume : programmation culturelle
 - la Ferme culturelle de Varambert : programmation culturelle
 - Mandarine : expression culturelle pour jeune public
- Construction d'un référentiel de l'utilité sociale autour de 4 registres
- Collecte des données par les associations et l'ARDES
 - Questionnaire aux associations, documentation
 - Entretiens avec les partenaires,
 - Enquête auprès du public,
 - Sondage de notoriété

Analyse des données par l'ARDES en lien avec les associations

Référentiel de l'utilité sociale construit :



4) Un exemple de résultats sur une évaluation collective ... Dans le secteur de la médiation sociale



Merci.

▪ *Echanges avec la salle*

Salle

Est-ce qu'on peut revenir sur le schéma de l'utilité sociale de l'ESS ?

H. Duclos

Oui, alors ça avait été assez compliqué car il s'agissait d'évaluer l'utilité sociale de l'économie sociale et solidaire, au niveau d'une région, donc l'ambition était quand même large. Avec des structures dans tout un tas de champs différents, et donc on a essayé de balayer ensemble tout un ensemble d'activités. Ça a donné lieu à un petit guide, vous le trouverez sur le site de CRESS Languedoc-Roussillon (<http://www.creslr.org/us/wakka.php?wiki=TravauxOutils>). Mais aussi un guide sur la médiation sociale, plus disponible en version papier, mais j'ai encore des Cdrom.

Salle

Comment on fait pour travailler aussi bien avec des équipes, qu'avec des usagers... Parce que quand on parle d'utilité sociale, tout le monde n'entend pas la même chose...

H. Duclos

Oui. C'est une très bonne question. Moi je ne bloque pas sur les mots. J'utilise les mots qui sont productifs au moment où j'en ai besoin. C'est-à-dire que dans le champ culturel par exemple, je me suis aperçu que le terme utilité sociale ce n'est pas facile. Parce que ça renvoie à socioculturel et ça bloque. Donc, dans le champ culturel je vais utiliser plutôt le terme « utilité sociétale » parce que ça parle mieux. Ce qui est important c'est ce qu'il y a derrière. Nous on utilise le terme d'utilité sociale pour les raisons que donnait Laurent, c'est parce que en gros c'est celui qui est le plus utilisé par tout un tas de textes législatifs, etc. Ce n'est pas la peine de refaire du vocabulaire, le terme de *valorisation sociétale* serait bien plus pertinent, mais bon, celui qui est le plus efficace c'est celui là. Alors après, quand on travail avec des gens en insertion, on ne va pas non plus parler de référentiel

d'utilité sociale, parce que c'est effrayant. Donc il suffit de dire « à quoi elle sert la structure dans laquelle vous êtes ? » ; « Qu'est-ce qu'elle vous apporte par rapport à d'autres endroits ? » ; « Qu'est-ce qu'il y a de particulier ici ? » Donc, le vocabulaire, on l'adapte.

Après, par rapport au public, et bien, ou on met tout le monde ensemble comme pour le Jardin Moderne, d'autres cas où on va faire des réunions par type de public parce que c'est plus adapté.

Fazette Bordage

Quand tu dis, « ça a bien fonctionné », ça veut dire quoi ?

H. Duclos

Ça veut dire qu'à la fin, on était tous d'accord sur ce qui a priori était l'utilité sociale de la structure. Et sur en gros les grands registres et les critères. C'est-à-dire qu'il y a eu une validation collective.

L. Fraisse

Je voulais dire qu'effectivement, il y a deux moments : le temps de l'identification de l'utilité sociale, et on peut en rester là. Rien que nommer ce qu'on apporte, collectivement, avec les parties prenantes. Et après, c'est est-ce qu'on va dans un dispositif de mesures, avec une évaluation, ce qui sera plus lourd, participatif, financier, etc. mais il me semble que les acteurs ont énormément d'outils qu'ils produisent sur leur utilité sociale, sans en avoir conscience. Une prise de parole publique ça peut être un outil de valorisation de l'activité. Il y a des effets d'évidence, et sur lesquels ils pourraient communiquer beaucoup plus. De même pour une revue de presse. C'est donc tirer les fils existants et leur donner un peu de cohérence.

Les enjeux de l'utilité sociale pour un projet culturel

▪ ***Christophe Soulier : L'utilité sociale de la compagnie « ParOles »***

Je vais présenter 2 points sur ParOles :

- 1) un historique de la structure ;
- 2) une présentation de ce qu'elle produit concrètement, amenant à réfléchir sur son utilité sociale, et de fait, à son existence dans les dispositifs d'aides publiques.

La question était forte, car dans un contexte tendu, au moment de l'évaluation des dispositifs d'emplois aidés : qu'est-ce que notre utilité sociale ? Est-ce qu'on va être évalué au nombre de voiture qui n'ont pas brûlées ? Des suicides qui n'ont pas eu lieu ?... Il ressortait immédiatement beaucoup de résistance de la part d'une structure artistique de faire valoir une « utilité », refusant l'utilitarisme. Mais il y avait une deuxième résistance : le socioculturel. Justifier de notre utilité sociale c'est faire de l'occupationnel, du contrôle social. Il faut dire que ParOles est financée par la Politique de la Ville, la Santé, et de la culture, mais au titre de la démocratisation, autour de la notion de développement culturel. Ce qui renvoyait effectivement au « socioculturel ».

1) L'histoire de ParOles importe pour comprendre cela : porté par des dispositifs d'aides publique issus de la démocratie culturelle, et ParOles se positionne sur des publics spécifiques, les handicapés et les jeunes des quartiers populaires. Ils poursuivent le type d'activités qu'ils pratiquaient déjà, notamment par la mise en place d'ateliers de formation à la pratique théâtrale, la création, mais positionnées sur le champ social. C'est un projet artistique sur le champ social. Et donc financés sur des dispositifs de lutte contre le handicap, et toute la stratégie de ParOles consistait à transformer cette vision, à provoquer un déplacement, et inscrire le public handicapé comme de véritables créateurs. Cependant, en privilégiant la parole sur l'esthétique et en s'inscrivant en faux vis-à-vis de la culture « légitime », des lieux de la culture « légitime », intervenant plutôt dans des lycées, lieux de handicap, etc., tout en revendiquant une démarche proprement artistique.

2) Nous avons procédé par une approche monographique de la compagnie pour saisir la dynamique qui la porte, ses difficultés, ses atouts, les réseaux dans lesquels elle est insérée, les liens qu'elle entretient, qu'elle développe. Ensuite, nous avons essayé de comprendre en quoi consistait son travail, ce qu'elle produisait. Puis nous avons abordé sa relation avec un territoire donné et les partenaires institutionnels qui s'en occupaient :

- Politique de la Ville, prévention sanitaire avec la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS), l'action culturelle avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

- Etude du dispositif « emplois-jeunes »
- Etude de l'impact sur le public

Il ressort que son utilité sociale peut être évaluée à l'aune :

- de son action dans les quartiers
- de sa possibilité de créer des liens en :
 - . Donnant une ouverture sur les autres
 - . Permettant de mieux comprendre la culture des autres

- du fait de permettre à un public (des handicapés) de réfléchir sur soi à partir d'un problème mis en scène qui crée de l'émotion et qui crée matière à réfléchir. C'est le champ de l'utilité sociale et artistique. ParOles est à l'intersection des deux. En un mot, *Paroles* est utile socialement parce qu'elle est la seule à faire ce travail, sur le territoire où elle le fait.

Merci.

▪ *Myriam Faivre : pour que CLARA soit plus qu'une coopérative*

Je vais vous parler d'une pratique artistique qui n'en est pas une, puisqu'une multiactivité, je vais partir de l'utilité sociale pour vous présenter la coopérative d'activité et d'emploi CLARA. Parce qu'à l'origine même du projet il y a eu la question de l'utilité sociale.

Historiquement, mon associé et moi-même travaillions à ATLA, première SCIC culturelle de France, qui est un centre de formation pour musiciens de musiques actuelles, fondé il y a 15 ans. Et dans la réflexion d'ATLA sur le développement des carrières professionnelles des musiciens, sur leur responsabilisation, et leur prise en main du développement professionnel de leurs activités, la question s'est posée de savoir comment les accompagner au mieux dans leur projet professionnel et avoir une vraie reconnaissance sur leur secteur d'activité et leur territoire.

ATLA a réfléchi à ces problématiques, et nous nous sommes orientés très tôt vers l'utilité sociale.

Le premier constat c'est la multiactivité des artistes, pas toujours choisie. Mais à ATLA cette multiactivité reposait sur un autre talent, une double compétence et une envie de vivre de leur art et de leur deuxième talent. Comment vivre de son art et de ses talents ? Les élèves étaient des musiciens qui vivaient de leur création en menuiserie, ou des chanteurs qui à côté étaient journalistes dans le secteur des musiques actuelles, avec des compétences, des réseaux, des ressources.

Nous avons donc décidé de mettre en œuvre une solution qui pourrait leur permettre de continuer à avoir cette multiactivité en utilisant les compétences et les talents qu'ils avaient. Nous avons regardé du côté de l'ESS pour trouver la meilleure structuration possible, et avons rencontré les CAE, coopératives d'activités et d'emplois, qui accompagnent des porteurs de projet individuel à structurer leur activité dans une entreprise collective qui est une entreprise coopérative, et qui leur permet de devenir salarié de leur propre emploi, et de devenir rapidement associés de la structure CAE (de sociétaires).

2006 : création de CLARA (Coopérative de Liaison des Activités et des Ressources Artistiques) qui permet à des professionnels culturels franciliens qui ont pour la plupart, voire même tous, une multiactivité, dont au moins une dans le secteur culturel, de développer leur projet professionnel (en terme de valeur de vie), et trouver des lieux d'expression de leurs compétences et de reconnaissance.

A l'origine du projet était l'idée de laisser les personnes de décider de leur projet, de prendre en main leur projet, en faisant cela avec des personnes, de travailler ensemble, en expérimentant de nouvelles façons de collaborer.

Le point important de notre coopérative c'est bien d'entreprendre ensemble, collectivement. Donc les entrepreneurs sont bien accompagnés dans le développement de leurs projets, mais dès qu'ils rentrent dans la coopérative, ils sont surtout entourés des autres entrepreneurs, ils participent à des ateliers de formation, d'échange de pratiques, et peuvent même répondre ensemble à des appels à projet. Puisque cette coopérative est avant tout une SARL, c'est donc une entreprise.

Après il nous fallait voir comment faire vivre cette coopérative, comment faire que les entrepreneurs participent aux décisions, mais pas toutes, comme les décisions administratives (il y a un administrateur), tout en gardant le sens de leur projet individuel, et le projet collectif.

Aujourd'hui, 4 années d'expériences et d'expérimentation, nous avons accompagné 110 personnes, et aujourd'hui nous avons 70 personnes dans la coopérative. Tout le monde ne part pas, tout le monde ne reste pas, mais chacun peut tester son projet pour voir s'il est viable ou non. Ou décider de monter leur propre coopérative.

C'est à ce niveau là que nous parlons d'entreprise apprenante : les personnes viennent apprendre, nous apprenons d'eux, nous collaborons aussi à ce niveau là sur l'échange des pratiques, sur l'échange des compréhensions et des implications artistiques dans la société. Les personnes peuvent partir ou rester dans la structure.

Il y a 7 mois nous avons commencé une étude avec les entrepreneurs de la coopérative sur un questionnaire : quelle implication dans la coopérative ? Pourquoi votre implication dans la coopérative ? Ce qui nous a permis de remettre en avant l'intérêt individuel de développer un projet professionnel, personnel, dans une coopérative mais de l'intérêt de développer un projet individuel avec d'autres personnes, et de manière partagée.

Donc on a re-questionné l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, on re-questionne aussi en ce moment le sociétariat et comment accéder au sociétariat dans la coopérative, légalement, administrativement, dans une coopérative, à partir du moment où on a un an de salariat, on peut devenir associé, sociétaire d'une coopérative. Les entrepreneurs de la coopérative ont souhaité poser des critères, des normes, réinterroger leur implication, et aujourd'hui, on n'a pas encore la solution, je ne peux rien vous livrer, car demain nous avons une réunion complémentaire à ce sujet. Car ils se posent tous la question de leur implication : pourquoi, comment, et si je, et si je m'implique en tant que sociétaire, est-ce que j'aurai encore le temps de m'impliquer en tant qu'artiste dans mon projet.

Par contre ils sont tous là, absolument tous, pour toutes les réunions, il y a 70 personnes. Dernièrement, nous avons fait un événement collectif où 25 artistes de la coopérative étaient présents, pour travailler ensemble, pendant 4 mois, à la réalisation d'un marché de la création artistique et du spectacle vivant. Pour montrer aux artistes, aux partenaires locaux, aux financeurs de la structure, qu'ils sont investis, qu'il n'y a pas uniquement un accompagnement qui est donné dans la structure mais aussi de leur part un investissement.

Fazette Bordage voulait que j'aborde plusieurs points :

1) autour de la multiactivité. Puisque c'est vraiment ce qui spécifie CLARA par rapport aux autres CAE culturelles qu'il y a en France (par exemple Artenréel à Strasbourg, Artéfact à Orléans). Par exemple : nous avons une plasticienne qui est aussi attachée de presse et qui 2 mois par an va donner des cours de photographie, de collage et d'art plastique à des enfants séropositifs dans des ONG en Afrique, et qui en profite pour faire le plein d'images pour faire ses tableaux le reste de l'année, et qui est aussi attachée de presse en France dans les arts plastiques, ce qui lui permet de développer son réseau. La coopérative lui donne une stabilité économique et une reconnaissance, et une stabilité sociale : avoir un CDI dans une SARL. Maintenant, ce qui est important pour nous c'est de dire que cette SARL est avant tout coopérative pour accompagner du sens, artistique et du sens de la collaboration.

2) autour de l'étude de faisabilité, sur 2 points. Puisque quand nous avons eu cette idée de développer la coopérative CLARA, nous avons réalisé une étude de faisabilité, où il était très simple de se rendre compte qu'entrepreneuriat et artistes partagent énormément de points communs. On est créateur d'entreprise, on est créateur artiste, on porte un projet, et puis on cherche les deux à avoir une implication dans la société qui fasse du sens et qui ne soit pas là pour « bouffer tout le monde, on essaie de s'impliquer, de voir si on va avoir une place justifiée. Donc on se retrouvait sur tous ces points là. Donc, on s'est dit que ces points étaient suffisamment importants pour penser que la CAE Culturelle était une bonne solution pour nous à proposer aux artistes.

3) sur l'enrichissement financier. Aujourd'hui, la coopérative est financée uniquement pour ses activités d'accompagnement. Pour les membres permanents qui font de l'accompagnement pour des personnes en insertion, en développement, des professionnels, des personnes au RAS, ASS... Il y a donc un *melting pot* de profils, nous n'avons pas de profil particulier choisi, sans critère de personne en dehors de la professionnalisation, ce qui veut dire être professionnel dans la pratique que l'on exerce. Les financeurs nous demandent une évaluation à la fin de l'année, notre utilité sociale. Nous avons un document où on explique tout ça, mais aussi à la fin de l'année, un rendez-vous où on leur

explique que lorsque les collectivités territoriales nous ont versé 1 euros, entre la TVA reversée, les charges patronales sur le chiffre d'affaire que les entrepreneurs ont pu développer grâce à la coopérative, on leur reverse à eux, 1,70 euros qu'ils peuvent réinvestir. Et en même temps on sécurise : les personnes qui sont dans la coopérative ne vont pas créer une structure qui risque de faire faillite et placer des fournisseurs dans une situation économiquement difficile.

Merci.

Utilité sociale et autres indicateurs de richesse

▪ *Patrick Viveret : propos sur l'évaluation et l'utilité sociale*

A été conseiller référendaire à la Cour des Comptes, philosophe et essayiste altermondialiste. Chargé sous le gouvernement Jospin par le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire d'une mission visant à redéfinir les indicateurs de richesse, il est l'auteur du rapport *Reconsidérer la Richesse* (éd. de l'Aube) et de livres comme *Pourquoi ça ne va pas plus mal ?* (Fayard) dans lequel il établit la distinction entre « coopérateurs ludiques » et « guerriers puritains ». *Pour un nouvel imaginaire politique*, ouvrage collectif (Edgar Morin, Christian Losson, Mireille Delmas-Marty, Patrick Viveret), Éditions Fayard, 2006.

D'abord un constat :

- 1) Réduction de l'évaluation à de la mesure
- 2) Réduction de la mesure à de la quantification

Avec ce schéma, quand on arrive pour travailler sur la notion d'utilité sociale, ou d'utilité écologique, ou les deux, avec l'idée d'utilité sociétale, et qu'on a en tête le schéma de l'« utilité économique »³, on passe son temps à courir pour que ce qu'on va appeler utilité sociale ressemble à des critères d'utilité économique. D'ailleurs, on entend parler de rentabilité sociale, seulement, si on prend le problème par l'autre bout, c'est-à-dire, c'est quoi au fond cette fameuse utilité économique qu'est sensée être une espèce d'horizon ? Là, on a une grosse surprise. Je vous redonne la définition de l'utilité économique dans le Traité d'économie politique pure (Léon Walras⁴) qui fait autorité dans la grande révolution théorique néomarginaliste qui a caractérisé toute la pensée économique de ces 50 dernières années : « L'utilité économique du poison recherché par l'assassin est aussi utile voire plus utile que l'utilité économique du médicament recherché par un médecin ». Tel que.

Pourquoi ? Parce que ce qu'on appelle utilité économique c'est uniquement un désir solvable. Donc si l'assassin est prêt à mettre sur le marché du poison, plus que le médecin sur le marché du médicament, et bien on va décréter que, le prix étant la seule mesure de l'utilité économique, dans la révolution néomarginaliste, et bien, le poison a une utilité économique supérieure à celle du médicament. Cela est en général très peu dit. Parce que c'est inavouable. Mais toutes les théories économiques contemporaines, et les conséquences pratiques qui en ont été tirées, sont fondées sur ce modèle là. C'est-à-dire toute la théorie économique est construite sur le fait qu'on peut se permettre de ne pas effectuer de discernement sur la nature des activités humaines et que le flux monétaire est à lui seul un indicateur suffisant pour éviter de se poser la question de ce discernement.

Alors, c'est la raison pour laquelle en comptabilité générale, on va s'intéresser simplement au bilan économique sous la forme des flux monétaires, mais pas la nature des activités économiques, et donc vous pouvez avoir des activités qui sont parfaitement destructrices sur le plan écologique, social, etc., si vous avez un bon bilan économique on vous posera aucun problème. Et vous retrouverez ça ensuite sur les systèmes de comptabilité nationaux où là aussi, il n'y a pas d'interrogation sur la nature

³ Sur la distinction entre « utilité sociale » et « utilité économique », voir Patrick Gianfaldoni, « Utilité sociale versus utilité économique », sur <http://www.creslr.org/us/wakka.php?wiki=TravauxOutils>.

⁴ Léon Walras (1834-1910) est un économiste français qui a décrit l'équilibre général de concurrence parfaite et cherché à montrer que cet équilibre est optimal. Il veut dire par là que l'équilibre de concurrence parfaite permettrait le plein emploi de tous les facteurs de production : toute la population active serait occupée et tous les capitaux seraient utilisés. Il permettrait de satisfaire toutes les demandes solvables. Idée critiquée par Keynes (les économistes d'influence keynésienne continuant d'ailleurs à s'opposer à cette vision du fonctionnement du marché), ainsi que nombre de libéraux. La procédure de « tâtonnement walrasien » vers l'équilibre n'a rien à voir avec ce que l'on entend habituellement par marché : les échanges bilatéraux y sont interdits, toutes les offres et toutes les demandes convergent vers un commissaire-priseur qui affiche les prix : le marché est parfait et fournit des informations justes à l'ensemble des acteurs. Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/L%C3%A9on_Walras

des activités. Et c'est ce qui vous explique par exemple dans le PIB toute une partie de PIB est composée en réalité d'activités destructrices ou en tout cas dangereuses, parce que les flux monétaires qui ont été liés par exemple à de l'indemnisation, de la réparation, du remplacement, à l'occasion d'accidents, de catastrophes écologiques, vont être intégrés positivement dans le PIB. Et il n'y a pas de colonne dans la comptabilité nationale pour dire « attention ce flux monétaire là, cette valeur ajoutée, elle est en réalité liée à une activité destructrice ». Vous voyez que si on cherche à courir derrière cette définition de l'utilité économique, non seulement on y arrivera jamais, mais ne plus cette définition est profondément discutable.

Imaginez les schémas présentés par Hélène Duclos, et imaginez qu'on les pose comme schéma d'évaluation de la plupart des entreprises. Mais ces entreprises sont incapables d'accéder à ce niveau d'exigence. Prenez maintenant la forme d'évaluation qui joue aujourd'hui le rôle le plus déterminant, on peut peser sur des millions de personnes et de déclencher des programmes d'austérité dont on n'a pas vu l'équivalent depuis plus de 50 ans. Je parle des agences de notation financières. Voilà des acteurs qui font la pluie et le beau temps sur les marchés financiers, c'est au nom de la notation de ces acteurs que l'on va décréter que pour rassurer les marchés financiers, il va falloir déclencher tel ou tel programme d'austérité, etc. Avez-vous regardé quels étaient les critères sur lesquels se fondent les agences de notation ? Il n'y a pas le dixième des exigences des schémas qui étaient évoqués par Hélène Duclos. Le tout avec des critères qui n'ont même rien à voir avec des critères de développement durable, même au sens le plus consensuel et mou du terme.

Si je dis tout ça, c'est parce que nous ne pouvons plus continuer dans cette direction. Et de ce point de vue là, avec tous ses défauts, l'avantage des thèmes de type « développement durable », ou responsabilité sociétale », c'est qu'il commence à obliger les différents acteurs, publics ou entrepreneuriaux, à se poser la question de la nature de leurs activités et à la référer à l'ensemble des parties prenantes qu'on retrouvait dans les schémas d'Hélène Duclos. Parce que les usagers, les consommateurs, les citoyens... et pas seulement parce que les actionnaires. Si vous avez une définition où l'objet de l'entreprise c'est la création de valeur pour les actionnaires, ce qui reste l'objet officiel, dominant qui est en général annoncé, non seulement il n'y a pas d'autres critères que la valeur réduite à sa forme monétaire, pas de discernement, et donc vous pouvez avoir très bien de la contre-valeur écologique, sociale, citoyenne, humaine, etc., et il n'y a pas de partie prenante. C'est-à-dire que par exemple, dans une entreprise, les travailleurs n'existent pas. Les consommateurs n'existent pas. Seuls existent les actionnaires. C'est d'ailleurs une des grandes questions : l'entreprise n'existe pas au sens juridique du terme, ce qui existe c'est la société de capitaux.

Quand on a rassemblé tous ces éléments, ça veut dire 2 choses :

1) **il ne faut être complexé** quand on avance sur ces terrains de type utilité sociale, utilité écologique, etc. Parce qu'avec toutes les limites et difficultés exprimées par Hélène Duclos, il y a plusieurs longueurs d'avance par rapport à ce qui se passe sur le plan de l'utilité économique.

2) du même coup, **on ne peut pas dissocier tous ces travaux**, qui sont considérables, **du rapport aux dynamiques d'action qui doivent être menées**. C'est important d'avoir des outils, des dispositifs, des méthodes, mais on n'est pas dans un univers statique. On est dans un univers où en face de nous il y a de l'inacceptable. Et l'inacceptable de la définition de l'utilité économique, l'inacceptable des modes d'évaluation réduits à de la notation et de la notation destructrice, à travers les agences de notation, ça veut que tous nos travaux, expertises, outils, doivent être eux-mêmes intégrés dans des stratégies transformatrices.

C'est le « trépied du rêve (REVE) » : c'est-à-dire le rapport entre de la RESistance créatrice, de la Vision transformatrice, et de l'Expérimentation anticipatrice. Et le réseau FAIR (Forum pour d'autres indicateurs de richesse⁵) disait qu'on peut sans problème rajouter le « E » d'évaluation, et même le « S » de solidaire, comme ça on aura les rêves au pluriel.

Parce que la nature d'une évaluation, qui prend au sérieux le fait que le mot « valeur » à l'origine, dans toutes les langues latines, ça veut dire « de la force de vie », donc quand on parle de « valeur ajoutée », on devrait parler de « supplément de force de vie » - et que par conséquent, la destruction de valeurs, c'est partout où il y a de la destruction de forces de vie. Quand vous avez de la souffrance au travail, qui conduit par exemple comme chez France Télécom, à des suicides dramatiques, ça c'est de la destruction de valeur. Et là les objectifs à terme, notamment dans un projet de création d'une « Bourse des vraies valeurs », c'est de définir des contre-valeurs écologiques et humaines, tel qu'il soit possible d'envisager un dépôt de bilan écologique ou un risque de dépôt de bilan social pour une

⁵ Voir : <http://www.idies.org/index.php?category/FAIR>

entreprise. Avec des procédures d'alerte qui permettraient par exemple aux salariés, de pouvoir prévenir à temps les pouvoirs publics en disant « attention, nous sommes dans une entreprise qui risque de dépôt de bilan social parce que son degré de souffrance au travail est de telle importance que l'entreprise est en danger ». Même chose pour les entreprises ayant des risques environnementaux.

Si je rassemble ces éléments là, ces outils, dispositifs, qui sont souvent du côté de l'expérimentation, doivent bien eux-mêmes être articulés à des éléments de résistance créatrice contre l'inacceptable, avec des éléments vision transformatrice, on est aussi sur le terrain qu'évoquait Fazette Bordage à l'instant, dans les entreprises artistiques et culturelles, on est sur des terrains où la création de valeurs comme force de vie, elle est particulièrement évidente. Mais si on les exprime de façon purement quantifiée, et purement monétaire, une grande partie de ces richesses vont devenir invisibles.

Donc l'un des enjeux c'est aussi de rappeler que la quantification est un outil *au service* de la qualification. Mais la quantification n'est *qu'un outil*. Si on commet l'erreur inverse, de dire « la quantification est l'objectif suprême et de dire par exemple « tant que je n'ai pas réussi à exprimer mon utilité sociale ou écologique dans des termes chiffrés, et lesquels chiffrés doivent être en plus monétaires, inévitablement on marche sur la tête. Car comme vous n'arriverez jamais à définir la valeur monétaire du soleil et de l'amour, pour prendre un exemple simple, et bien, on sera toujours dans une situation où on va fétichiser la quantification (c'est la « quantophrénie »⁶ - V. de Gaulejac). Donc, il faut faire l'inverse. Et là il y a un vrai enjeu du côté des pouvoirs publics : c'est de comprendre que dans un processus d'évaluation, donc de « délibération sur ce qui fait valeur comme force de vie », les éléments de quantification ne sont utiles que pour autant qu'ils servent à ce débat qualifiant. Car s'il n'y a que de la quantification, il n'y a plus de démocratie. Ce qui caractérise une démocratie, c'est qu'il y a débat sur ce qui fait valeur pour la collectivité. Sinon, on est en pilotage automatique. Il suffit d'avoir les bons indicateurs, les bons logiciels.

Donc l'interpellation des richesses de type artistique dont l'évidence qualitative est très forte mais dont la forme quantitative est beaucoup plus difficile à traiter, est en quelque sorte une interpellation à remettre la question de l'évaluation sur ses pieds : « délibération sur ce qui fait valeur », et à ce moment, il n'y a pas de problème à dire que parmi les outils de discernement on peut avoir des outils quantitatifs, et à l'intérieur, on peut avoir des outils monétaires, mais ce sont des sous-ensembles qu'il faut manier avec discernement. C'est-à-dire de savoir à quel moment tel type de quantification (monétaire par exemple), va nous être utile. Mais si on inverse les choses et si on accepte la réduction économiste de la valeur et de l'utilité, et la réduction démocratique de l'évaluation, à ce moment là, on abandonne le terrain de la résistance, on abandonne le terrain de la vision transformatrice. Et aussi intéressants soient nos dispositifs expérimentaux, il y a toujours un moment où au mieux ils se contentent de limiter la casse, au pire ils finissent par être instrumentés dans le système dominant.

Donc voilà ce que personnellement je pense, comme disait Stéphane Hessel dans son petit livre⁷, de réintroduire la capacité de résistance et d'indignation dans nos différentes démarches.

Merci.

Conclusion de la journée, et perspectives pour 2011

▪ Camille Dumas

Merci à tous d'être venue pour cette rencontre organisée par le réseau Actes if et l'Atelier, en coopération.

L'idée était d'avoir présents aujourd'hui des personnes de différents secteurs, je vois ici aussi des artistes, que des gens de l'ESS. Il était important de partager des valeurs communes, et imaginer comment on peut être acteur de la société ensemble.

Pour 2011, J'en entendu d'Hélène parlait de référentiel, comment en Ile-de-France, on peut avancer ensemble pour essayer de valoriser tout ce qu'on peut faire dans des lieux culturels, dans des

⁶ Pathologie qui consiste à vouloir traduire systématiquement les phénomènes sociaux et humains en langage mathématique (Ndr).

⁷ S. Hessel, *Indignez-vous !*, Indigène éditions, diffusion Harmonia Mundi, 2010.

compagnies, en tant qu'artiste. Donc on voudrait continuer ce travail avec vous. On vous fera suivre les interventions de ces rencontres, pour que vous ayez des informations sur les témoignages, et on voudrait mettre en place un groupe de travail sur l'année, alors pas sur tous les sujets des deux rencontres, mais comment quelque chose, peut-être d'écriture, soit un référentiel sur l'utilité sociale, soit ce que ça veut dire l'ESS dans nos lieux ou en tant qu'artiste et écrire un manifeste, plusieurs choses comme ça. Donc, je vous propose de vous joindre aux réunions que l'on va mettre en place en janvier février 2011.

Merci à tous.

Annexe 1 | Le questionnaire en ligne

Bonjour, vous avez participé aux rencontres professionnelles "culture - ess" organisées en novembre 2010 par Actes if et l'Atelier. Afin d'améliorer et de donner suite à ces rencontres, nous vous invitons à remplir le questionnaire suivant. Le questionnaire est anonyme. Merci beaucoup de votre participation.
Attention : la date limite de réponse au questionnaire est fixée au 11 février 2011

I. Veuillez préciser si vous avez participé à :

- La rencontre du 09 novembre
- La rencontre du 30 novembre
- Aux deux rencontres
- A aucune des deux rencontres

II. Les rencontres professionnelles « culture - ESS » ont-elles globalement répondu à vos attentes ?

- Oui
- Partiellement
- Non

Si non ou que partiellement, pouvez-vous préciser ?

III. L'organisation des journées vous a-t-elle semblée pertinente ?

- Oui
- Partiellement
- Non

Si non, avez-vous des suggestions à faire ?

IV. Les interventions vous ont-elles semblé répondre au(x) thème(s) annoncé(s) ?

- Oui
- Partiellement
- Pas toutes
- Non

Si non ou que partiellement, pouvez-vous préciser ?

V. (1) Avez-vous des critiques à faire sur les interventions ? (façon de traiter le sujet, clarté du propos...).

Précisez, si vous le pouvez de quelle intervention il s'agit.

V. (2) Avez-vous d'autres critiques à faire sur les rencontres ?

VI. Qu'est-ce qui vous a marqué durant ces rencontres ? Veuillez préciser

VII. (1) Quels sont les chantiers/thèmes que vous voudriez voir traiter en 2011 ? Plusieurs réponses possibles

(1) Première thématique : l'économie sociale et solidaire

- favoriser des partenariats entre le secteur culturel et autres secteurs d'activités de l'ESS (se connaître et développer entraides ou actions communes localement ; quels partenariats envisager ?)
- mettre en valeur des actions et modes de fonctionnement du secteur culturel qui relèvent des fondements de l'ESS, par ex. à travers la rédaction d'une charte (ou autre)

- réfléchir aux formes juridiques des structures culturelles (association, SCIC, etc.)
- inventer des outils de solidarité ou s'appropriier ceux qui existent (outils financiers, de partage d'information comme la BDIS, etc.)
- autre (précisez ci-dessous)

Précisez ici les chantiers "ESS" que vous voudriez voir développer en 2011

VII. (2) Quels sont les chantiers/thèmes que vous voudriez voir traiter en 2011 ? (2) - Plusieurs réponses possibles

(2) Deuxième thématique : Culture et Utilité sociale (US)

- revenir sur les méthodologies d'évaluation et des indicateurs de richesse propres au secteur culturel
- définir ce que peut-être l' "utilité sociale" dans le secteur culturel et ses critères (impact sur le territoire et le contenu des projets artistiques...)
- rédiger un référentiel "US" propre au secteur culturel et artistique
- autres (précisez ci-dessous)

Précisez ici les chantiers "US" que vous voudriez voir développer en 2011

VIII. Seriez-vous éventuellement intéressé pour participer à un groupe de travail en 2011 ?

- Oui
- Non

Si oui, quelles seraient vos disponibilités ? (plusieurs réponses possibles)

- 1 réunion mensuelle
- 2 réunions mensuelles
- 1 réunion trimestrielle
- Plutôt en matinée
- Plutôt en journée
- Plutôt en soirée
- Plutôt le lundi
- Plutôt le mardi
- Plutôt le mercredi
- Plutôt le jeudi
- Plutôt le vendredi

IX. (1) Avez-vous des personnes « ressources » à conseiller ? Si oui, lesquelles ?

IX. (2) Avez-vous des documents sources (études, rapports, ouvrages...) à conseiller ? Si oui, lesquels ?

X. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Merci beaucoup de votre participation !

Merci de votre participation

Annexe 2 | Les concepts clé de l'économie sociale et solidaire

Introduction

Voici un document de synthèse qui vous permettra d'appréhender rapidement les grands concepts de l'économie sociale et solidaire. Le but est de se familiariser avec des mots et des notions, développées souvent par des universitaires, qui reviennent régulièrement dans les discours et dans les écrits de toutes sortes. Ces concepts, parfois flous ou obscurs, concernent directement toute association à but non-lucratif, comme, souvent, les lieux culturels. Effectivement, un lieu culturel, ne serait-ce que par son statut associatif, est un acteur de l'économie sociale et solidaire sur un territoire.

Depuis quelques années, mais trop récemment, des pistes de réflexion ont été engagées et des relations se sont mises en place entre les réseaux, fédérations et acteurs culturels et les représentations de l'économie sociale et solidaire. Ce rapprochement trouve son origine au niveau des structures membres : de statut associatif, proposant un mode de gestion démocratique, elles proposent une réelle alternative qui s'inscrit entre le « tout marché » et le « tout Etat ».

Au regard des études et observations réalisées sur le terrain, ainsi que des différentes déclarations officielles, nombre de structures culturelles (dont celles membres du réseau Actes If) ont manifesté une identité « solidaire » que l'on retrouve également dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. A l'occasion de constructions collectives dont l'UFISC reste le meilleur exemple, le besoin d'affirmer des valeurs fortes dans le secteur culturel et artistique s'est concrétisé : *économie non-lucrative de marché, inscription dans un tiers-secteur culturel, responsabilité, rôle sur le territoire, lien social...*

Il y a de nombreux questionnements communs aux deux secteurs, qui n'ont pas pu être affirmés et suffisamment consolidés en pratique. Une actualité pressante et certaines urgences ont effectivement retardé les avancées en la matière, et empêché les acteurs culturels d'en avoir une meilleure lisibilité. Ce document vise à aborder les « concepts clé » en économie sociale et solidaire, qui pourront être utiles à tous. Raviver les réflexions sur le sujet nous semble plus que jamais d'actualité, au vu notamment des débats actuels sur la structuration de notre secteur d'activité et de l'affirmation de son positionnement⁸.

Economie plurielle

Le concept d'**économie plurielle** renvoie à la lecture tripolaire de l'économie que propose Karl Polanyi (voir bibliographie). Il se base pour cela sur de nombreuses études ethnologiques pour distinguer trois grands principes de comportement économique chez l'individu, que l'on retrouve dans toute société :

- le principe de **marché** (rencontre entre l'offre et la demande de biens, en vue de réalisations d'échanges et sur une base de contrat, à des fins d'intérêt financier).
- le principe de **redistribution** (présence d'une autorité centrale qui a la responsabilité de répartir la production en fonction de mécanismes de prélèvement et d'affectation).
- le principe de **réciprocité** (prestations entre individus en vue de créer ou manifester un certain lien social entre eux).

En se référant à ces principes, l'économie contemporaine peut-être décomposée en trois pôles complémentaires :

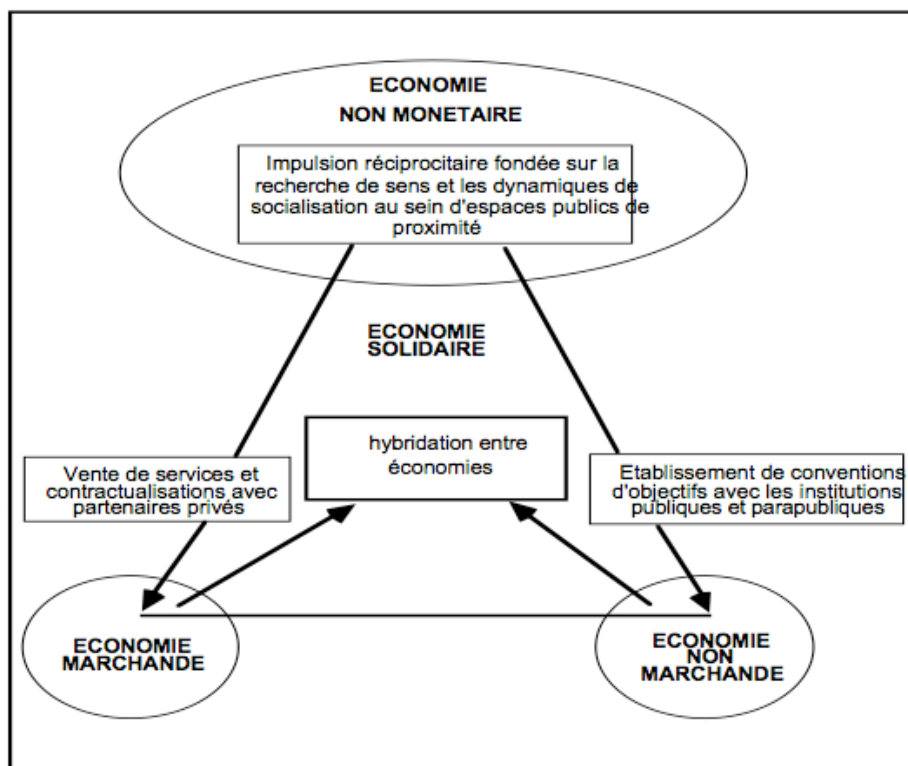
1) une **économie marchande**, dans laquelle la distribution de biens et de services est essentiellement (mais pas uniquement) établie par le principe de marché. La pensée libérale résume l'économie à cette seule économie marchande, qui a tendance à devenir autonome vis-à-vis des

⁸ Ce document reprend, en le complétant légèrement, un travail de synthèse mené par Arthur Gautier pour la Fédurok, Fédération nationale des lieux de musiques amplifiées/actuelles.

dimensions sociales de la société. Cette autonomisation peut être dangereuse car elle s'érige ainsi en principe régulateur de la société contemporaine.

2) une **économie non-marchande**, dans laquelle la distribution de biens et de services est essentiellement (mais pas uniquement) établie par redistribution. C'est très souvent le rôle de l'Etat dans nos sociétés contemporaines. Cette économie non marchande a tendance à pallier les manques de l'économie marchande, en agissant en tant que « pansement social » aux conséquences néfastes du marché.

3) une **économie non-monétaire**, dans laquelle la distribution de biens et de services est essentiellement (mais pas uniquement) établie par réciprocité. L'économie non monétaire est souvent considérée comme la part « résiduelle » de l'économie, celle qui n'est ni prise en compte par le marché, ni par l'Etat. On retrouve ici les activités de bénévolat, de don et de troc, qui sont totalement négligés par la vision libérale de l'économie contemporaine.



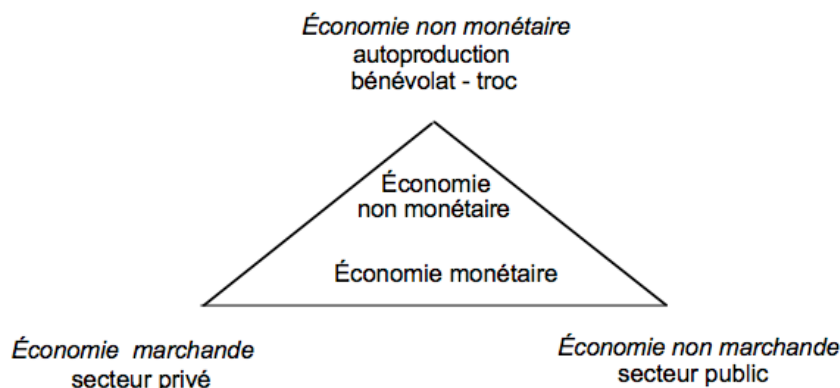
L'**économie plurielle** est une vision de l'économie « avec marché », en se démarquant d'une « société de marché » dans laquelle le marché serait le seul principe de régulation des échanges. Les trois grands pôles de l'économie cités juste au-dessus s'y rencontrent, s'hybrident et se complètent harmonieusement pour une meilleure construction économique de la société. Il s'agit là d'une vision qui dépasse l'économie pure, car elle prend en compte le rôle politique qui consiste à aménager cette hybridation.

Pour illustrer cette notion d'économie plurielle ou tripolaire, la décomposition de l'activité que l'on trouve souvent au sein d'un lieu culturel est réellement pertinente :

- **Aspect marchand** : autofinancement par vente de billets et recettes réalisées au bar.
- **Aspect non-marchand** : conventions avec les partenaires publics (ville, région, Etat...), caractérisées par des subventions et des aides diverses.
- **Aspect non-monétaire** : implication plus ou moins indispensable de bénévoles dans la vie associative, investissement « militant » des salariés.

La lecture tripolaire et plurielle de l'économie semble donc très bien coïncider avec les réalités d'un lieu culturel, dont les activités ne relèvent pas uniquement d'une « marchandisation » des échanges.

C'est également dans ce schéma d'économie plurielle que s'inscrit la perspective de l'économie solidaire.



Economie solidaire

L'**économie solidaire** est un mouvement remontant au XIXe siècle, qui a été fortement réactivé en Europe depuis la fin des années 1970, face à la crise économique marquant la fin des Trente Glorieuses. L'économie solidaire représente de nos jours une réaction à l'ultra libéralisme, à l'individualisme croissant de notre société et à la perte de sens de nombreuses activités économiques.

Cela concerne donc un ensemble assez vaste d'initiatives économiques venant de citoyens qui souhaitent répondre à des besoins pour lesquels ni le marché ni l'Etat ne semblent qualifiés. Il y a donc une double dimension : à la fois **économique** (co-construction de l'offre et de la demande, hybridation des financements) et **politique** (améliorer la société, proposer une alternative à la « société de marché » ultra-libérale et ses effets néfastes).

L'économie solidaire est donc un ensemble d'**actions collectives d'initiative citoyenne**, visant à instaurer de nouvelles régulations à plusieurs échelles, du local (régies de quartier, garderies d'enfants) à l'international (commerce équitable, microcrédits dans les pays du Sud). Ses domaines d'application sont très variés, et ont en commun de **mettre l'activité économique au service de finalités solidaires**. Les différents représentants affirment que certaines activités culturelles répondent parfaitement à cette perspective d'économie solidaire. Les lieux culturels sont selon nous réellement concernés par cette problématique.

L'économie solidaire est ainsi une économie de proximité, en pleine expansion, dont les emplois ne peuvent être délocalisés. Elle est fille de deux longues traditions, celle du mouvement ouvrier et celle de l'économie sociale (mutuelles, coopératives, associations) avec lesquelles elle partage une commune aspiration à une société d'hommes libres et égaux en droits. Elles se conjuguent et se soutiennent mutuellement. Ainsi, les banques, les assurances mutualistes, les caisses de retraite, etc., sont des acteurs importants du financement de l'économie solidaire qui prend souvent le statut juridique de l'économie sociale.

Economie sociale

On regroupe sous le terme d'**économie sociale** des organisations qui ne sont ni publiques, ni privées à but lucratif. Ce sont, en France, des groupements de personnes (et non de capitaux, comme les entreprises « classiques » comme la SARL, la SA...) s'associant dans un but autre que de réaliser un profit. Ces organisations ont le droit de dégager un « bénéfice », mais l'affectation de cet excédent est limité à la constitution de réserves afin d'être réinvesti ; on ne distribue pas le bénéfice aux actionnaires, comme en SA, par exemple. Ces organisations regroupent trois statuts, reconnus officiellement sous la bannière « économie sociale » par le législateur en 1981 :

- les **coopératives** (agricoles, de consommation, ouvrières, bancaires...).
- les **mutuelles** (d'assurance ou de réalisations sanitaires et sociales).
- la plupart des **associations** gestionnaires, dont les fondations sont un cas particulier.

Ce sont donc les statuts qui déterminent principalement l'appartenance à l'économie sociale. Cependant, les organisations concernées doivent impérativement appliquer les principes de gestion suivants pour être en règle avec la loi : **liberté d'adhésion**, **non lucrativité** individuelle, **indépendance** à l'égard des pouvoirs publics, **gestion démocratique** selon le principe « une personne, une voix » et enfin, **primauté des personnes et du travail** sur le capital. Ces principes fondateurs différencient grandement l'économie sociale de l'entreprise privée.

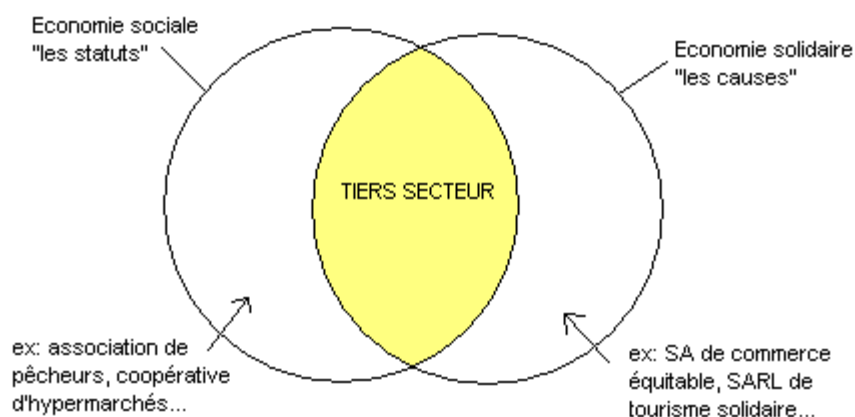
L'économie sociale a une longue histoire en France, que l'on peut faire remonter au Moyen-âge. Aujourd'hui, économie sociale et économie solidaire se rencontrent, se confondent et s'assimilent souvent. C'est tout simplement parce que **les initiatives récentes d'économie solidaire trouvent les statuts de l'économie sociale particulièrement adaptés à leurs activités**. Les acteurs des deux « branches » se sont regroupés en France dans les années 1980 sous le vocable **économie sociale et solidaire**, qui est aujourd'hui largement utilisé.

Tiers secteur

L'idée d'un **tiers secteur** est de plus en plus populaire en France, sans pour autant que les auteurs soient tous d'accord sur ce terme. Le député vert Alain Lipietz, notamment dans son célèbre rapport à Martine Aubry, situe le tiers secteur à l'**intersection** de l'économie sociale et solidaire. Selon lui, le tiers secteur représente une alternative au « tout privé » et au « tout public ». C'est à dire, plus simplement, les activités répondant à des besoins non-couverts, ni par le marché ni par l'Etat. Elles se caractérisent par un financement mixte et des modes de régulations originaux.

Cela concernerait donc des structures ayant un statut de l'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles) et des « causes politiques » de l'économie solidaire. Cette conception du tiers secteur exclut donc la fraction des organisations de l'économie sociale sans « cause solidaire » (ce terme est à manier avec prudence) d'une part, et celle des initiatives de l'économie solidaire n'ayant pas un statut de l'économie sociale de l'autre.

Une autre vision, plus simple, du tiers secteur revient à son assimilation à l'économie sociale, c'est-à-dire des structures à but non-lucratif ne répondant ni de l'Etat, ni du marché. Nous retiendrons que la première acception est plus intéressante dans l'optique de la création d'un éventuel « label d'économie sociale et solidaire » qui récompenserait les initiatives correspondant à la zone colorée, du tiers secteur.



Utilité sociale

Pour aborder le concept d'**utilité sociale**, nous nous référons au rapport de l'économiste Jean Gadrey à la Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale qui date de février 2004. Ce rapport fait notamment l'étude et la synthèse des idées force de 38 rapports de recherche récents consultés et analysés par l'auteur.

L'utilité sociale est un concept flou et faisant l'objet de multiples utilisations, à la **définition mouvante et évolutive**, qui oscille entre catégorie économique et politico-administrative. On parle aussi de « valorisation sociétale », notion qui renvoie davantage au concept d'évaluation au sens de la « délibération sur les valeurs » (cf. P. Viveret - Bibliographie). Globalement, « est d'utilité sociale toute action qui vise, notamment, la satisfaction de besoins qui ne sont pas normalement ou suffisamment pris en compte par le marché, et s'exerce au profit de personnes dont la situation nécessite la compensation d'un désavantage sanitaire, social, éducatif ou économique ». Ce terme renvoie aux notions de « plus values sociales », « capital social », « bénéfices collectifs », « externalités », « intérêt général »...

Gadrey parle quant à lui de « **convention socio-politique** », c'est-à-dire un terme qui est constamment utilisé, négocié et approprié par les individus concernés. Ce terme, créé au départ pour des questions de fiscalité, fait l'objet d'une sorte d'accord sur son sens sans toutefois être figé ou inscrit dans la loi. C'est donc un concept difficile à définir !

Pour y voir plus clair, on peut se référer aux cinq critères énoncés par le CNVA (Conseil National de la Vie Associative) à partir de 1996 pour cerner le concept :

1. Primauté du projet sur l'activité.
2. Gestion non-lucrative désintéressée.
3. Apport social des associations.
4. Fonctionnement démocratique.
5. Existence d'agrément.

L'utilité sociale est considérée par Gadrey comme l'élément qui détermine concrètement la frontière entre économie sociale et solidaire (ESS) et économie privée lucrative. Mais certains appliquent le concept d'utilité sociale aux entreprises privées, comme le font des groupes d'investisseurs solidaires : outre la rentabilité financière, ces groupes prennent en considération les politiques sociales et environnementales des entreprises avant d'investir. En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, il y a une idée qui fait désormais consensus. **Le désintéressement seul n'est pas une raison suffisante d'exonération ou de faveurs fiscales** : d'où l'intérêt de l'utilité sociale comme preuve de l'identité particulière des organisations qui sont visées.

La question de son **évaluation** est problématique car elle prend en compte une variété d'éléments qualitatifs difficiles à traduire en chiffres. Pour être pertinente, cette évaluation nécessite une participation élargie associant les collectivités, les usagers, les adhérents et autres acteurs du projet.

Dans le secteur culturel, on peut considérer qu'une véritable mission d'utilité sociale est menée à bien : le public n'est pas simplement une « somme » de consommateurs, on suscite sa sensibilité et sa responsabilité. Des actions à caractère social sont également menées par certains lieux, en direction de publics défavorisés. Les tarifs pratiqués, en restant nettement inférieurs à la concurrence commerciale, permettent de limiter la discrimination par le prix.

L'émergence récente de la notion d'utilité sociale est sans doute liée aux limites de plus en plus flagrantes de « **l'utilité économique** » classique qui caractérise le capitalisme de marché. Définie historiquement comme une demande solvable d'un bien ou d'un service, susceptible d'être échangé sur le plan monétaire, **l'utilité au sens économique ne prend pas en compte les répercussions sociales et environnementales de l'échange**. Ainsi, la substance recherchée par un assassin pour empoisonner sa victime est aussi utile, voire davantage, que celle recherchée par un médecin pour guérir un malade, selon une célèbre formule de l'économiste Léon Walras. Cette vision apparaît donc totalement dépassée et dangereuse à notre époque où le développement durable devient une priorité vitale pour l'humanité.

A titre de conclusion, voici une définition personnelle et très intéressante de l'utilité sociale par l'économiste Jean Gadrey :

« Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale et solidaire qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer :

- à la **réduction des inégalités économiques et sociales**, y compris par l'affirmation de nouveaux droits (on pourrait ajouter « réduction des inégalités culturelles territoriales »⁹) ;
- à la **solidarité** (nationale, internationale, ou locale : le lien social de proximité) et à la **sociabilité** ;
- à l'**amélioration des conditions collectives du développement humain durable**, dont font partie l'éducation, la santé, la culture, l'environnement, et la démocratie ».

Indications bibliographiques

COLIN, Bruno et GAUTHIER, Arthur (dir.), *Pour une autre économie de l'art et de la culture*, èrès éd., 2008.

DEMOUSTIER, Danièle, *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, La Découverte et Syros, 2003.

DRAPERI, Jean-François, *Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux*, Dunod, 2007.

DUCLOS, Hélène et GRESY, Jean-Edouard, *Evaluation de l'utilité sociale de cinq structures de médiation sociale, Rapport final*, 2008.

ENGELS Xavier, HELY Matthieu, PEYRIN Aurèlie et TROUVE Hélène (dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale. La reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne* L'Harmattan, 2006.

Evaluer son utilité sociale. Conduire une démarche d'auto-évaluation, Les cahiers de l'Avisé, n°5, 2007.

FRAISSE Laurent, « Utilité sociale et associations : les enjeux de l'évaluation », in Bouquet B., Jaeger M., Sainsaulieu I., *Les défis de l'évaluation en action sociale et médico-sociale*, éditions Dunod, Paris, 2007, pp.42-57.

FRERE, Bruno, *Le nouvel esprit solidaire*, Desclée de Brouwer, 2009.

GADREY, Jean. *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire : une mise en perspective sur la base de travaux récents*, Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE, programme de recherche « l'économie sociale en région », 2004.

LAVILLE, Jean-Louis. *L'économie solidaire : une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, 2000.

LAVILLE, Jean-Louis. *Une troisième voie pour le travail*, Desclée de Brouwer, 1999.

LIPIETZ, Alain. *Pour le tiers secteur : l'économie sociale et solidaire, pourquoi et comment*. Paris : La Découverte, 2001.

OFFREDI, Claudine et RAVOUX Françoise (Ed.), *La notion d'utilité sociale au défi de son identité dans l'évaluation des politiques publiques*, L'Harmattan - SFE, 2010.

POLANYI, Karl. *La Grande Transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard, 1983.

ROUSTANG, Guy, LAVILLE, Jean-Louis et al.. *Vers un nouveau contrat social*. Nouvelle édition. Paris : Desclée de Brouwer, 2000.

TROUVE, Hélène, *L'utilité sociale : des pratiques aux représentations*, Thèse de doctorat en Sciences Économiques, Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2007.

VIENNEY, Claude. *L'économie sociale*. Paris : La Découverte, 1994.

VIVERET, Patrick. *Reconsidérer la richesse*, Rapport d'étape de la mission « nouveaux facteur de richesse » au Secrétaire d'Etat à l'Economie solidaire, 2001.

⁹ Ndr

CEGES. Site du Conseil des entreprises, des employeurs et groupements de l'économie sociale, [En ligne] # <http://www.ceges.org/>

OPALE. Culture et Proximité, [En ligne]. # <http://www.culture-proximite.org/>

CNVA. Page du Conseil national de la vie associative sur le site du gouvernement, [En ligne] # http://www.vie-associative.gouv.fr/interlocuteurs/autres_instances_nationales/cnva.htm

COLLETIS, Gabriel, GIANFALDONI, Patrick, RICHEZ-BATTESTI, Nadine, « Territoires et économie sociale et solidaire : une mise en perspective », [En ligne], <http://www.defi-univ.org/IMG/pdf/Colletis-Gianfaldoni-RichezBattesti.pdf>

LIPIETZ, Alain, Tiers secteur, thèmes généraux, [En ligne] # http://lipietz.net/mot.php3?id_mot=37

Annexe 3 | Evaluation et indicateurs de richesses. L'exemple d'une structure culturelle

L'art est transversal et permet d'ouvrir des imaginaires et inventer de nouveaux possibles dans tous les secteurs d'activités : santé, cohésion sociale, économie, jeunesse, développement durable, justice, travail. L'art devrait faire partie des indicateurs de bien-être, de richesse d'un pays et de développement humain, car il y participe amplement. Mains d'Œuvres est très actif sur l'entrée de l'art dans les chantiers sur les indicateurs dits « de bien-être et de progrès social » qui se déroulent actuellement à l'OCDE, La Banque Mondiale, le Conseil de l'Europe, la Commission Européenne, Le PNUD et dans un nombre grandissant de régions et pays.

D'ailleurs le premier rapport de la commission Stiglitz commandité par le gouvernement français vient d'officialiser l'insuffisance de l'indicateur PIB et reconnaît la nécessité de valoriser d'autres richesses par de nouveaux indicateurs prenant davantage en compte les enjeux humains et écologiques. Le lieu culturel Mains d'œuvres (www.mainsdoeuvres.org), s'est posé la question : « Quelles sont les richesses créées à Mains d'Œuvres pour fabriquer ensemble notre société, notre vie sur Terre ? »

Quelques éléments de réponse:

- Des dialogues entre des personnes très diverses d'une population : liens transgénérationnels, sociaux, culturels, transsectoriels...
- Le recyclage d'une situation existante pour lui redonner une dynamique, une vie nouvelle
- Un développement économique d'une façon inventive et coopérative, avec la création d'emplois
- La transformation positive de bâtiment, quartier en transmutant les énergies
- De nouvelles manières de coordonner une activité : projet participatif
- Une transmission permanente de compétences et savoir faire pour les employés et vers l'extérieur
- Des projets artistiques et un mode de fonctionnement en temps réel et en lien direct avec l'environnement et ses mutations
- De nombreux projets artistiques créés dans l'année, souvent tremplin pour les artistes
- Des rencontres et échanges riches entre des artistes, et entre des artistes avec d'autres (public, entreprises, associations...) dans les 2 sens
- Des dialogues interculturels
- Une professionnalisation de plus en plus accrue d'artistes à plusieurs niveaux : administratif, artistique, structurel
- Des temps d'expérimentation, de recherche et de questionnement
- L'imagination pour tous

On ne calcule pas la rentabilité d'un projet artistique seulement sur le nombre d'entrées d'un spectacle. Son bilan se fait en regardant les différents types de richesses créées pendant le processus de création, la présentation et le devenir du projet (en lien avec les richesses citées, et donc ses conséquences sur l'humain et son environnement)

Annexe 4 | Les enjeux de l'économie solidaire dans le champ artistique et culturel

Le sujet est posé avec clarté¹⁰. L'association Opale, à l'époque où nous éditons la revue Culture et Proximité, s'était associée à un premier mouvement de regroupement de diverses organisations dans un inter réseaux de l'économie solidaire, qui est devenu par la suite le Mouvement de l'Économie solidaire. Il est composé d'organisations du commerce équitable, des régies de quartier, des Cigales, de réseaux créés par des femmes sur des quartiers d'habitat social, d'initiatives économiques comme alternatives à l'hospitalisation pour des patients en santé mentale... mais la culture n'est pas très présente.

Pourtant, le thème de l'économie sociale et solidaire intéresse les Régions qui pourraient soutenir certaines de vos initiatives à ce titre. La Région Ile-de-France vient par exemple de sortir son programme. Si on le regarde très rapidement, on trouve une définition dans laquelle beaucoup d'entre vous peuvent se reconnaître : « dans l'économie sociale et solidaire, la recherche du profit des individus passe après la bonne réalisation du projet collectif et la solidité financière de la structure. Les projets reposent sur l'engagement citoyen et les structures sont fondées sur la démocratie, l'égalité des personnes et l'utilité sociale. Quelles que soient leurs formes juridiques, mutuelles, coopératives, associations, fondations, les structures de l'ESS encouragent la démocratie représentative et la gestion participative... ».

Nous savons que beaucoup d'entre vous sont particulièrement impliqués dans une certaine forme d'accueil des publics, travaillent sur des territoires oubliés, accompagnent de jeunes artistes en développement de carrière, mobilisent des contributions bénévoles sur leurs activités...

Pourtant, le secteur culturel est rarement cité, rarement présent dans les débats sur l'économie solidaire. Si on regarde quelles sont les filières prioritaires pour le Conseil Régional Ile-de-France, on trouve le commerce équitable, les services aux personnes, les services à l'environnement, le tourisme social et solidaire, l'insertion par l'activité économique, l'entrepreneuriat féminin... et l'éducation populaire. Et pour illustrer l'éducation populaire il est écrit, « on peut citer la fédération des auberges de jeunesse, Aides, Animafac, les CEMEA, les CLAJ ». Autant dire que vous n'êtes pas dans ce champ là, vous n'existez pas. Pourtant, nous considérons que vous êtes en réalité nombreux à vous inscrire dans la démarche de l'économie solidaire.

L'économie solidaire, pour nous, ne pose pas forcément la question : « est-ce que j'en fais partie ou pas, de par mes activités ou mon statut », mais elle me pousse plutôt à regarder mes pratiques selon un angle nouveau. La question que je me pose est alors la suivante : « dans mon environnement, et dans le cadre de l'ensemble des échanges humains que je vais avoir avec toutes les personnes avec lesquelles je suis en relation (mes usagers, mes « concurrents » (ou plutôt ceux qui sur le même territoire ont une activité sensiblement identique à la mienne), mes fournisseurs, mes salariés... comment vais-je me comporter ? Quelle attitude vais-je développer ? Saurais-je créer les conditions pour exercer une réelle démocratie interne dans ma structure, et apporter une réelle contribution au développement territorial ? »

Les organisations professionnelles du secteur culturel associatif (fédérations, syndicats) se sont surtout constituées autour d'esthétiques, et pas forcément autour des valeurs de l'économie solidaire. Or, si ces valeurs sont partagées par bon nombre d'entre vous, elles sont mises en avant par un nombre restreint, peut-être par quinze ou vingt pour cent des membres de vos organisations, ce qui rend complexe le problème de l'identification des structures culturelles qui pourraient être considérées comme faisant partie ou non du champ de l'économie solidaire. Le manifeste de l'Ufisc témoigne ainsi d'une démarche visant à placer au centre des débats de cette union associative celui sur les valeurs fondamentales qui sous-tendent les actions, et le positionnement économique.

Il existe aussi bon nombre d'associations dans le secteur culturel qui ne sont pas réunies en syndicats ou en fédérations mais qui mettent en œuvre des démarches d'économie solidaire sur leur territoire...

¹⁰ Intervention de Bruno Colin, directeur d'OPALE (Organisation pour Projets ALternatives d'Entreprises) aux Rencontres professionnelles organisées par le Couac, Collectif Urgence d'Acteurs Culturels de l'agglomération toulousaine, en partenariat avec l'Institut des Villes et l'Ufisc (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles), les vendredi 6 et samedi 7 octobre 2006 à la Grainerie (Balma, Grand Toulouse). Texte complet des actes sur : <http://octobre.couac.org/-Actes-des-rencontres->

Pour contribuer à les rendre mieux visibles, nous avons pris l'initiative de lancer une déclaration des initiatives artistiques et culturelles de l'économie solidaire, que d'ailleurs un certain nombre d'entre vous ici présents ont signée. Cette déclaration se présente comme un document pédagogique amenant le lecteur à se poser les questions qui se présenteraient à lui s'il souhaitait mettre en œuvre une démarche de progrès sous l'angle « économie solidaire » au sein de son organisation.

Les 220 premiers signataires sont plutôt assez jeunes, comparativement à la moyenne d'âge des associations culturelles en France, et plutôt implantées sur des grandes villes. Les secteurs les plus représentés sont les musiques actuelles et les activités pluridisciplinaires. À partir d'un tel processus d'identification, nous pouvons d'abord établir des répertoires, région par région, puis essayer ensuite de mettre en lien ces structures.

L'idée d'amorcer une réflexion autour des valeurs de l'économie solidaire au sein du secteur culturel associatif rejoint en quelque sorte les préoccupations des DLA, qui sont l'un des maillons de l'appui public au développement du secteur de l'économie sociale et solidaire (...).

Annexe 5 | Politique de l'association

Jean-Louis Laville, Politique de l'association, Seuil, 2010.

Dans l'ouvrage « Politique de l'association » (www.editionsduseuil.fr), Jean-Louis Laville propose une réflexion sur les associations dans la société contemporaine. Pour lui, cette question doit faire l'objet d'un débat public parce qu'elle est importante pour l'avenir de la démocratie. En cohérence avec cette position, il intervient dans divers lieux de réflexion associatifs. Ce fut le cas en janvier 2010 lors de l'Assemblée générale de l'Association pour la réadaptation et l'intégration – ARI (www.ari.asso.fr) à Bordeaux, à l'Agence régionale de développement de l'économie solidaire – ARDES (www.ardes.org) à Caen, aux rencontres nationales politiques publiques et musiques actuelles à Nantes, à la réunion du réseau européen EMES (www.emes.net), et pour une journée de l'Association nationale de recherche et d'action solidaire – ANRAS (www.anras.fr).

A partir de la retranscription faite par l'ARI des propos tenus, quelques précisions peuvent être fournies concernant les hypothèses principales à la base du livre. Elles sont mentionnées ci-dessous dans un style plus proche de l'oral que de l'écrit.

Dans la suite de l'investigation que j'ai menée pendant plusieurs années et restituée dans l'ouvrage « Politique de l'association », je voudrais mentionner en quoi l'économie sociale et solidaire peut participer d'un nouveau contrat social ou d'une refondation des rapports entre économie et société.

Une telle exigence suppose toutefois de ne pas utiliser la formule d'économie sociale et solidaire à la légère. Cette expression ne peut acquérir une consistance que si elle est fondée sur une analyse des différences entre économie sociale et économie solidaire permettant ensuite de susciter de réelles et profondes complémentarités.

Beaucoup d'ambiguïtés liées à l'économie sociale et solidaire peuvent être dépassées par une mise en perspective historique et internationale.

Une telle mise en perspective est d'autant plus nécessaire que nous avons vécu depuis plus de 30 ans avec ce que l'on pourrait appeler le retour d'une utopie, déjà présente au XIXe siècle, celle d'une société de marché. En fait, lorsque nous allons trop loin dans une société organisée seulement par le marché, cela déclenche des régressions autoritaires. Ce fut notamment le cas pour l'avènement du fascisme dans les années 1930. Il n'y a donc pas convergence entre démocratie et marché, il y a au contraire une menace lorsque le marché prend trop de place dans nos démocraties. Nous sommes aujourd'hui face à cette menace avec la crise. Nous héritons d'un excès de marché. Il nous faut alors essayer de voir comment cet excès peut être corrigé.

A cet égard, il y a besoin d'une nouvelle régulation publique, d'un État qui retrouve le rôle qu'il a eu dans le keynésianisme en tant qu'État social. Mais en même temps, cela ne suffira pas. Si nous voulons que la société soit vivable au XXIe siècle et si nous souhaitons que l'économie y soit humaine, nous allons être obligés de réfléchir, non pas sur une dualité entre marché et État, à la fois antinomiques et complémentaires, mais sur un trépied. À côté du marché et de l'État et sans les éradiquer, sans les éliminer, il y a besoin de faire une place à la société civile.

Un préalable : les définitions du politique et de l'économie

Pour intégrer la société civile à la réflexion et à l'action, il convient de préciser ce qu'est le politique. Lorsque l'on revient sur les définitions du politique, une première tradition de pensée le réfère aux pouvoirs publics. En effet, dans une société démocratique, il convient, comme le disait M. Weber, qu'il y ait un monopole de la violence légitime, c'est-à-dire qu'il est nécessaire d'avoir à un moment donné une instance de coordination qui puisse faire que la société ne soit pas la guerre de tous contre tous, que ce ne soit pas la jungle, qu'il y ait des règles de société, des règles de vie en commun qui puissent être respectées. Mais en même temps une démocratie vivante, ce n'est jamais uniquement un ensemble d'institutions. C'est là, qu'intervient la seconde tradition de pensée du politique représentée par des auteurs comme H. Arendt ou J. Habermas. Pour ces penseurs, une démocratie

vivante suppose des espaces publics ; autrement dit des espaces de délibération, d'argumentation qui sont autant de lieux où les personnes se retrouvent ensemble pour essayer de définir quelles seront les modalités de ce monde commun que nous sommes obligés de construire en tant qu'êtres humains. Il me semble que cette double dimension du politique est à intégrer pour la réflexion sur l'association, au sens où elle peut revêtir une dimension d'espace public dans les sociétés civiles.

Il nous faut en outre revenir, sur la question de ce qu'est l'économie dans nos sociétés. Ces dernières sont très marquées par ce que K. Polanyi appelait le « sophisme économiciste », c'est-à-dire que nous confondons l'économie et le marché. Or, aussi bien dans les sociétés antérieures que dans les sociétés actuelles, nous ne pouvons pas assimiler l'économie au marché. En fait, il y a plusieurs principes économiques dans les sociétés humaines. À côté du marché qui est ancien, il y a d'autres principes qui sont très importants, en particulier le principe de redistribution. Avec ce dernier, nous nous donnons des éléments pour que nos ressources soient affectées selon des normes et non selon un principe contractuel. Il faut par ailleurs mentionner un autre principe, celui de la réciprocité selon lequel, comme le disait M. Mauss, il y a un certain nombre d'échanges de biens qui se font avant tout pour entretenir le lien social. Il existe donc de nombreuses circulations économiques qui ne peuvent être comprises que parce qu'elles permettent de renforcer le tissu social.

L'associationnisme solidaire

C'est à partir de ces définitions du politique et de l'économie que nous pouvons identifier un phénomène qui est l'associationnisme.

L'instauration des sociétés modernes a en effet rendu possible l'associationnisme. Comment l'expliquer ? Ces sociétés postulent dans leurs principes que tout le monde peut être à la fois acteur économique et acteur politique, alors que dans les démocraties antiques, ceux qui étaient citoyens étaient justement ceux qui par définition étaient exonérés de l'économique. Cela a créé un problème dont nous ne sommes toujours pas sortis : comment agencer sphères économique et politique ? C'est sur cet aspect là que les associations ont commencé à intervenir. A partir du moment où on admet des principes démocratiques, ces derniers ont vocation à diffuser dans l'ensemble du corps social. Ils doivent essaimer dans l'ensemble de la société. Les premières associations vont ainsi réclamer une extension de la démocratie incluant le domaine économique et social.

C'est l'invention de la solidarité démocratique, principe de démocratisation de la société résultant d'actions collectives. Axée sur l'entraide mutuelle autant que sur l'expression revendicative, elle relève à la fois de l'auto-organisation et du mouvement social. Cette solidarité démocratique suppose une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent. Partant de la liberté d'accès à l'espace public pour tous les citoyens, elle s'efforce d'approfondir la démocratie politique par une démocratie économique et sociale.

Émerge donc une solidarité qui n'est plus traditionnelle, comme elle existait dans les sociétés antérieures, mais une solidarité qui implique une égalité dans la différence. Cette égalité ne signifie pas une uniformisation, elle intègre la différence. On voit cela dans divers contextes, par exemple dans celui des associations de Noirs et de femmes qui se constituent aux États-Unis d'Amérique. Dans ce pays, ces personnes qui n'avaient pas le droit de s'exprimer dans l'espace public vont prendre le biais associatif pour essayer d'organiser des services et se rendre ainsi utiles dans la société. Elles ne vont pas avoir simplement une activité économique, elles vont aussi se prévaloir de ces activités pour ensuite réclamer la légitimité politique et par conséquent, avoir aussi un droit d'expression, dans la démocratie qui vient de s'instaurer. En Europe, comme le montrent les travaux d'E.P. Thompson, H. Desroche, E.J. Hobsbawm ou W.J. Sewell l'associationnisme pionnier est ancré dans cette solidarité comme lien social volontaire entre citoyens libres et égaux telle qu'abordée par P. Leroux.

La démocratie ne réalise pas l'égalité pour tout le monde, nous le savons très bien. Toutefois, comme le dit C. Lefort, elle permet au moins que l'on s'appuie sur le principe d'égalité pour, au travers d'actions collectives, essayer que ce principe d'égalité soit un vecteur de changement dans une société démocratique. D'autres exemples peuvent être cités, notamment ceux de l'Amérique du Sud. Au XIXe siècle, des associations vont se saisir des principes d'égalité et mutualité pour réorganiser une économie populaire auparavant beaucoup plus tributaire des dépendances traditionnelles.

Il y a donc une histoire à retrouver, une histoire que l'on a oubliée et qui pourtant constitue notre patrimoine. Cette histoire s'est faite à partir d'un lien fondamental : celui qui relie les associations aux principes de liberté et d'égalité par la solidarité démocratique. Cette première vague associationniste a été rabattue du côté de l'utopie, d'un sentiment un peu angélique et naïf, comme si elle n'avait été qu'un phénomène de jeunesse qui serait venu à maturité à travers les premières théories du socialisme dit scientifique. En fait, l'histoire n'est pas celle-ci. Il y a une richesse associative beaucoup plus grande. L'associationnisme de l'époque, lorsqu'on le regarde précisément dans son contexte européen et américain, est différent du socialisme utopique. Il s'est démarqué par sa volonté d'expérimentation pratique.

De ce fait, il s'agit moins de réhabiliter le socialisme utopique face au socialisme scientifique que de mettre en avant l'inventivité de l'entrelacement des discours et des pratiques que l'histoire des idées échoue à saisir. Les promoteurs de projets n'ont pas appliqué les directives des utopistes. Inspirés par ceux-ci, ils ont aussi rompu avec leur prophétie pour opérer la rencontre de l'association et de la démocratie. Contre le rêve d'une société réconciliée, ils ont recherché une transformation sociale à travers le recours à l'expérience sociale et le changement des politiques publiques. Ils ont revendiqué des droits en même temps qu'ils se sont attaqués à un ordre économique entérinant les inégalités. Le propre de l'associationnisme est donc de questionner l'articulation entre démocratie et économie. Il constitue une manifestation de résistance à la société de marché dans des sociétés contemporaines où la tension entre capitalisme et démocratie s'avère irréductible, selon les termes de J. Habermas.

La naissance de l'économie sociale

Ce premier temps de la création associative a été suivi de réactions très violentes. Ce qui était en cause, c'était l'extension de la démocratie. La solidarité philanthropique au départ confondue avec la solidarité démocratique prend un autre sens qui renvoie à la vision d'une société éthique dans laquelle des citoyens motivés par l'altruisme remplissent leurs devoirs les uns envers les autres sur une base volontaire. Focalisée sur la question de l'urgence et la préservation de la paix sociale, cette conception se donne pour objet le soulagement des pauvres. Autrement dit, elle est porteuse d'un dispositif de hiérarchisation sociale et de maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité.

A partir de la seconde moitié du XIXe siècle, s'opère donc ce que l'on peut appeler une « inflexion philanthropique ». Ce mouvement a essayé de réduire la volonté démocratique exprimée dans le fait associatif à un simple complément du capitalisme. En effet, l'idéologie du progrès devait suffire à apporter la richesse pour tous et la prospérité pour chacun. Finalement, nous sommes rentrés dans cette idéologie productiviste qui nous faisait attendre un avenir radieux à partir du simple développement des forces productives. Paradoxalement, on retrouve cet idéal à la fois dans les versions dominantes du libéralisme et du marxisme. Tout le questionnement sur comment on institue une économie moderne a été oublié et on lui a substitué une naturalisation du capitalisme marchand comme étant le synonyme de l'économie moderne.

C'est en effet à ce moment-là que s'installe la confusion entre économie moderne et capitalisme marchand. On a finalement pensé que ce dernier allait répondre à tous nos problèmes. À côté du marché, la solidarité philanthropique est apparue comme un palliatif destiné à soulager des maux uniquement temporaires pour une catégorie de population, les pauvres. Les associations étaient alors pensées comme subsidiaires. L'essentiel était ailleurs, dans le développement du marché capitaliste. Cette époque est l'époque d'un libéralisme beaucoup plus pessimiste avec T. Malthus, D. Ricardo, F. Bastiat, toute une école qui nous suggérait que si les pauvres le sont, c'est peut-être qu'ils l'ont mérité. L'on passe ici de ce que E.P. Thompson a appelé l'économie morale, c'est-à-dire l'économie de la dignité, de la puissance collective, de la capacité d'agir, qui était visée dans l'associationnisme solidaire antérieur, à une entreprise de moralisation des pauvres. Nous n'en sommes pas encore entièrement sortis puisque nous discutons toujours de savoir s'il faut donner les allocations à tous, ou les limiter à ceux qui le méritent.

Il y a donc une torsion de l'association dans la seconde moitié du XIXe siècle qui va rabattre les associations sur la question du paupérisme et en faire un simple adjuvant à un fonctionnement économique. Ce dernier est de moins en moins questionné et va se condenser autour du développement industriel. Dans ce contexte, l'économie sociale participe de ce passage de la politique à la moralisation quand elle se confond avec un éloge du patronage comme chez F. Le Play.

L'économie sociale ne saurait être considérée comme le prolongement de l'associationnisme solidaire puisque, dans ce dernier, la volonté émancipatoire tranchait sur les conceptions paternalistes. Ce qui se joue avec l'émergence de l'économie sociale, ce n'est pas la reconnaissance des associations, mais leur réorganisation au profit de nouvelles tutelles.

Une économie sociale en quête d'identité

Contre le projet philanthropique, est venu ensuite le temps, que nous pouvons appeler le temps de l'État social. Il est alors affirmé que la philanthropie ne suffit pas à résoudre tout un ensemble de problèmes. La solidarité est d'un autre ordre et contrairement à ce que disait Bastiat, il faut justement sortir de la solidarité comme compassion, comme bienveillance et instaurer une solidarité légale. À partir de ce moment-là, s'impose une autre notion, celle de dette sociale telle qu'elle a été introduite par les solidaristes, en France, l'idée selon laquelle il y a la nécessité de pouvoir fonder la solidarité en droit.

À compter de cette époque là, on n'est pas obligé d'attendre la sollicitude des puissants. Il y a une nouvelle façon d'envisager la solidarité qui donne un rôle central au principe de redistribution, à l'État social. Cela a été un gigantesque progrès en permettant de rendre légal ce qui auparavant n'était pas acquis. Toutefois, en même temps, on a oublié le rôle que pouvaient jouer les associations dans la construction même de la solidarité, c'est-à-dire cette dimension plus horizontale, plus réciproitaire de la solidarité. Cette idée, liée à l'invention de la solidarité démocratique, a été remplacée par l'action redistributive de l'État social. La redistribution publique a paru suffire pour corriger les inégalités créées par le marché.

Dans cette logique, près la seconde guerre mondiale, la société a été appréhendée à partir de la simple addition du marché et de l'État social. D'une certaine façon, les associations sont devenues des prestataires des pouvoirs publics. Elles ont été enrôlées dans les politiques sociales et n'ont plus eu véritablement d'identité propre. Parallèlement les mutuelles sont devenues des auxiliaires des systèmes de protection sociale et les coopératives se sont confrontées au marché. L'économie sociale acquiert donc un poids économique important mais au détriment de son rôle politique, ses composantes étant séparées par la partition Etat-marché.

Vers une économie sociale et solidaire ?

Ces différents temps éclairent les problèmes que nous vivons aujourd'hui. Nous sommes confrontés à cet héritage de l'État social et en même temps il y a des changements qui sont dus à la réhabilitation de la société de marché. Actuellement, le pôle de la société civile, surtout représenté par les associations, est véritablement à la croisée des chemins. Trois scénarios peuvent être dégagés.

1) Le premier scénario est celui de la continuité, il confirme le contrôle des associations. Leur instrumentalisation au service d'objectifs fixés par les tutelles publiques peut dans ce cas se coupler avec la mise en place d'un secteur public au rabais, les associations avalisant le désengagement de l'Etat. Dans ce scénario, l'économie sociale et solidaire n'a aucune spécificité, elle n'est qu'une création de façade dans laquelle la valorisation de la société civile cache une volonté de diminution de l'intervention publique.

Avec la révision générale des politiques publiques, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens manifestent désormais dans le champ associatif des tendances de fond qui ont déjà affecté d'autres secteurs. L'administration publique veut rationaliser les associations par leur regroupement, ce qui va de pair avec leur confinement dans une fonction de prestataires de services, de plateforme technique. La baisse des coûts est l'objectif prioritaire et l'évaluation est rabattue sur la standardisation des résultats, ce qui n'autorise plus guère les associations à innover ou à co-élaborer l'intérêt général.

2) Mais il y a aussi un deuxième scénario qui devient de plus en plus présent. C'est le schéma d'une réelle instrumentalisation des associations, cette fois-ci non plus par l'État social, mais en tant qu'adjuvant du capitalisme à la recherche d'une moralisation de ses activités et d'une relégitimation. Il est en train de se créer un nouveau discours sur les associations. Elles devraient se professionnaliser en matière de gestion pour devenir des *social business*. Dans ce modèle, il n'y aurait finalement qu'un mode de gestion pour toutes les organisations. Les associations seraient en retard en matière de

management par rapport aux entreprises privées, il faudrait qu'elles adoptent toutes les techniques des entreprises privées pour aboutir à ce professionnalisme qui leur permettrait de mieux assurer leur fonction sociale. Cette option traduit une croyance dans le management grâce auquel les associations arriveraient à remplir un nouveau rôle. Elle peut être désignée comme le managérialisme, terme que nous avons retenu dans notre ouvrage collectif intitulé « La gouvernance des associations » (<http://gouvernance-associations.cnam.fr>). Cette conception est très séduisante pour un certain nombre de responsables associatifs qui se sont engouffrés dans cette focalisation sur la gestion pour essayer d'améliorer leur fonctionnement. A cela s'ajoute la théorisation d'une nouvelle philanthropie. Une *venture philanthropy* comme on dit aux États-Unis, voit le jour. C'est une philanthropie qui elle-même deviendrait efficiente parce qu'elle adopterait les techniques du management des plus modernes.

Ce scénario met les associations au service d'un capitalisme nouveau. Les associations serviraient à moraliser le système qui de manière générale resterait un système inchangé, non questionné puisque, selon les mots de M. Thatcher, il n'y a pas d'autre système possible. Avec la crise, nous sommes dans un moment où le capitalisme a besoin des associations pour se relégitimer. Ce n'est donc pas un hasard, que l'on ait consacré dans les deux dernières universités d'été du Medef des ateliers aux associations, qu'on ait introduit des expressions comme « capitalisme sans but lucratif » pour les désigner. Il est en train de se créer une nouvelle façon d'envisager les associations. Cela peut avoir une très grande influence dans la manière dont elles vont évoluer. Par exemple, le discours focalisé sur les entrepreneurs sociaux peut s'intégrer à cette nouvelle idéologie de « l'homme économique », analysée par C. Laval, qui fait de l'entreprise la forme universelle d'action.

3) Il y a cependant un troisième scénario qui peut être ouvert, beaucoup plus prometteur en termes de démocratisation de nos sociétés. Il s'agit de la constitution d'un regroupement effectif entre économie sociale et économie solidaire qui permet de jouer sur les deux dimensions, économique et politique. Dans ce cas, l'économie sociale plus axée sur des entreprises sociales ou collectives s'ouvre à des pratiques et à une problématique d'économie solidaire. L'un des principaux défis auquel nous sommes confrontés dans ce troisième scénario, c'est de réinventer l'action publique. Réinventer l'action publique, cela veut dire travailler beaucoup plus sur les articulations entre les pouvoirs publics et l'action associative. Cela comporte des exigences qui sont des exigences aussi du point de vue des associations.

Pour que ce troisième scénario se mette en place, il est nécessaire que les associations concrétisent leur dimension d'espace public. Les associations ont une activité économique. Mais, elles ne sont pas seulement des entreprises. Elles sont aussi des lieux d'expression, des lieux de formalisation d'un certain nombre d'exigences démocratiques. Cela les amène à travailler sur leur fonctionnement interne pour mieux faire apparaître cette dimension et mieux la porter à l'extérieur. En Amérique du Sud, un certain nombre de dynamiques associatives jouent sur ce levier. Les associations de ce continent ont ouvert des forums, des arènes au niveau territorial pour rentrer en dialogue avec les pouvoirs publics. L'idée, est qu'une politique publique ne se construit pas uniquement à partir du sommet, elle se construit dans un dialogue qui est à la fois conflictuel et constructif avec les associations de la société civile.

Cet aspect est très important car c'est comme cela que les associations peuvent aujourd'hui ne pas être enfermées dans le rôle de sous service public ou dans une fonction de complément d'un capitalisme moralisé. C'est une des façons pour l'association de retrouver deux éléments qui lui sont constitutifs, la dimension d'espace public et la dimension de régulation publique. Il s'agit de réaliser qu'une association n'est pas simplement une organisation, une entreprise, elle est aussi un projet et une institution avec une histoire, un patrimoine immatériel. Tout un ensemble d'expériences permet d'aller dans le sens d'une co-construction des politiques publiques à partir d'associations dont l'activité n'est pas uniquement économique, mais est aussi délibérative. Il s'agit qu'elles se rassemblent et prennent la parole plus fortement pour un nouveau dialogue avec les pouvoirs publics. Leur expression peut alors rencontrer les interrogations des responsables publics concernant les incertitudes démocratiques.